

## Recherche

- 2021-2023**      **Chaire d'excellence** – I-Site/IRHiS, Université de Lille, (Lille, France)
- 2021**            **Analyste** – Centre de compétences Dusan Sidjanski en études européennes (Genève, Suisse)
- 2015**            **Visiting Research Fellow** – Aleksanteri Institute, University of Helsinki (Helsinki, Finlande)
- 2014-2017**      **Chercheur post-doctorant** – LabEx Tepsis, EHESS (Paris, France)
- 2014-2015**      **Visiting Research Fellow** – CERI, Sciences Po (Paris, France)
- 2014**            **Research Fellow** – Polish History Museum (Varsovie, Pologne)
- 2013**            **Visegrad Research Scholar** – Open Society Archives (Budapest, Hongrie)
- 2008-2009**      **Boursier « Jeune chercheur francophone »** – CEFRES (Prague, République tchèque)

Charles Mériaux  
Directeur de l'UMR 8529 IRHiS  
Université de Lille  
Site du Pont-de-Bois  
59653 Villeneuve d'Ascq (France)  
Tél. 03 20 41 62 87  
charles.meriaux@univ-lille.fr

**Objet : LETTRE DE REFERENCE — Expérience de travail à l'Université de Lille**

Lille, le 19 avril 2022

Madame, Monsieur,

Par la présente, j'atteste, en tant que Directeur de l'UMR 8529 IRHiS, que Roman Krakovsky a été engagé par la Fondation I-SITE du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2023 pour occuper la Chaire d'excellence à l'Université de Lille Nord-Europe. Son cahier de charge est défini par une convention ci-jointe. Au 19 avril 2022, Roman Krakovsky occupe toujours ce poste.

Le budget attribué à la Chaire d'excellence s'élève à 119 197,44 EUR et se répartit comme suit :

- Investissement (équipements) : 1 100,00 EUR
- Fonctionnement : 8 829,44 EUR
- Consommables : 1 000,00 EUR
- Frais de mission : 13 000,00 EUR
- Services et expertise externe : 24 768,00 EUR
- Dépenses de personnels : 70 500,00 EUR

À ce titre, les fonctions et les responsabilités de Roman Krakovsky sont les suivantes :

- 4 interventions dans les séminaires de Master
- Cours partagé de Licence Histoire, 3e année, sur « Les populismes en Europe centrale et orientale hier et aujourd'hui »
- Encadrements de deux étudiants de M1
- Élaboration d'un appel à projet postdoctoral de 15 mois, sélection et encadrement d'un post-doc
- Participation au comité de pilotage et comité éditorial du projet « Les Mots d'Europe »
- Réalisation de *L'Atlas d'Europe centrale et orientale*
- Rédaction des chapitres de *l'Histoire de l'Europe – Époque contemporaine* (pour Humensis, 2024)
- Traduction en anglais de *Populisme en Europe centrale et orientale* (Paris, Fayard, 2019)
- Animation d'un séminaire de Master intitulé « Les modèles alternatifs de modernité en Europe centrale et orientale (du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours) »
- Cycle de conférences grand public sur les « Remises en question du libéralisme en Europe »



- Organisation d'un colloque sur les remises en causes du modèles capitaliste-libéral et les modèles alternatifs de modernité en Europe centrale et orientale (du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours), en collaboration avec les équipes de IRHIS, CERAPS et CLERSE (avec une publication internationale aux Presses Universitaires du Septentrion) et des partenaires en Europe centrale et orientale
- Début de la rédaction d'un essai sur Les modernités alternatives en Europe centrale et orientale
- Soumission d'un article au media associatif *The Conversation*

En espérant être conforme à vos attentes,

Charles Mériaux  
Professeur d'histoire du Moyen Âge  
Directeur de l'UMR 8529 IRHiS  
CNRS – Université de Lille



**Convention attributive d'aide par la Fondation I-SITE ULNE au projet «  
CheMoECO - Les chemins vers la modernisation en Europe centrale et  
orientale » (R-CHAIRE-21-001-CheMoECO), lauréat de l'appel à projets  
Chaire d'excellence - 2<sup>ème</sup> vague**

Entre

la Fondation partenariale I-SITE ULNE, dont le siège est situé 42 rue Paul DUEZ à Lille (59000), représentée par sa Présidente, Gilberte Chambaud.

N° de SIRET : 837 642 727 00015

Ci-après désigné par « l'I-SITE ULNE »

D'une part,

Et

Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est situé 3, rue Michel ANGE à Paris Cedex 16 (75 794),

Représenté par son Président Directeur Général, Monsieur Antoine Petit, ayant délégué sa signature pour la présente convention à Monsieur Christophe J. MULLER, Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France, 43, avenue Le Corbusier – 59001 Lille,

Agissant tant en son nom qu'au nom et pour le compte de l'Institut de Recherches Historiques du Septentrion (IRHiS – UMR 8529), dirigé par Charles Mériaux,

N° SIRET : 180 089 013 03894

Ci-après désigné par « Établissement porteur »

D'autre part,

Ci-après pouvant être désignés individuellement par la « Partie » et conjointement par les « Parties ».

Étant préalablement exposé que :

Vu la loi de finances rectificative n°2010-237 du 9 mars 2010 modifiée par la loi n°2013 12-78 du 29 décembre 2013,

Vu le décret n° 2006-963 du 1er août 2006 portant organisation et fonctionnement de l'ANR,

Vu la convention État-ANR relative à l'action « Initiatives d'excellence » du 23 septembre 2010, publiée au journal officiel du 26 septembre 2010,

Vu la Convention du 23 juin 2014 entre l'Etat et l'ANR second programme d'Investissements d'avenir (action IDEX/I-SITE),

Vu le règlement relatif aux modalités d'attribution des AIDES au titre de l'appel à PROJETS Initiatives d'excellence du premier programme d'Investissements d'avenir et de l'appel à PROJETS IDEX/I-SITE du deuxième programme d'Investissements d'avenir du 1er décembre 2017,

Vu le règlement (UE) n°511/2014 du 16 avril 2014 relatif aux mesures concernant le respect par les utilisateurs dans l'Union du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et 2015/1866 du 13 octobre 2015 et le cas échéant loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,

Vu les statuts de la fondation partenariale I-SITE ULNE du 11 janvier 2018,

Vu l'autorisation administrative du recteur de l'Académie de Lille, portant création de la fondation partenariale I-SITE ULNE en date du 12 janvier 2018,

Vu le Journal officiel de la République française du 20 janvier 2018,

Vu la délégation de signature accordée à Monsieur Régis Bordet par la Présidente de la fondation I-SITE ULNE le 12 juillet 2018,

Vu la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE n°ANR-16- IDEX – 0004 ULNE du 30 janvier 2018,

Vu le Règlement relatif à l'attribution d'AIDE pour les actions financées par la fondation « I-SITE ULNE » dans le cadre du PROJET ANR-16-IDEX-0004 ULNE de mai 2018 et ses éventuels avenants.

Vu l'ACCORD DE CONSORTIUM pour la réalisation du PROJET I-SITE ULNE référencé « 190124-I-SITE ULNE-Accord de CONSORTIUM » du 3 Avril 2019 et ses éventuels avenants,

Vu le vote du Comité de Pilotage de l'I-SITE ULNE en date du 31 mai 2021,

## Table des matières

Article 1)	DÉFINITIONS.....	4
Article 2)	OBJET DE LA CONVENTION .....	5
Article 3)	MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUÉE.....	6
Article 4)	DURÉE DE L'OPERATION .....	6
Article 5)	PERIODE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES.....	7
Article 6)	MODALITÉS DE VERSEMENT .....	7
Article 7)	REVERSEMENT DE FONDS.....	8
Article 8)	OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR .....	8
8.1)	Obligations de suivi budgétaire de l'OPERATION.....	8
8.2)	Obligations de communication de données.....	9
8.3)	Obligations de fin d'OPERATION .....	9
8.4)	Obligations de communication.....	9
Article 9)	MODALITÉS ET CAUSES DE RÉSILIATION .....	9
Article 10)	PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	10
10.1)	Droit de propriété et d'utilisation des résultats.....	10
10.2)	Droit européen, commande publique, réglementation sectorielle.....	10
Article 11)	CONFIDENTIALITÉ.....	11
Article 12)	ETHIQUE .....	11
Article 13)	LITIGES .....	11

Il est convenu ce qui suit :

## Article 1) DÉFINITIONS

Dans la présente convention, les termes suivants, commençant par une majuscule, tant au singulier qu'au pluriel, auront les significations respectives suivantes :

**ACCORD DE CONSORTIUM** : ensemble de dispositions contractuelles constitué au sens de l'article 2.4 du RÉGLEMENT FINANCIER DE L'ANR ainsi que ses annexes et ses éventuels avenants.

**AIDE** : Contribution financière allouée par la fondation I-SITE ULNE en vue de réaliser une opération. L'AIDE est versée par l'I-SITE ULNE à l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR pour la réalisation de l'opération. Conformément au RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE, les reversements sont interdits.

**COMITE DE PILOTAGE de l'I-SITE ULNE** : Le COMITÉ DE PILOTAGE est composé de représentants des établissements fondateurs, à savoir du Président de l'Université de Lille, du représentant du Président-Directeur général du CNRS, de la Directeur de centre de recherche INRIA Lille – Nord Europe, du Directeur Général du CHU de Lille, du Délégué Régional de l'Inserm Nord-Ouest, du Président du Collegium des Grandes Ecoles de Lille, du Directeur Général de l'Institut Pasteur de Lille et du Directeur de l'I-SITE qui le préside.

**CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE** : Convention relative à l'attribution de l'AIDE par la fondation I-SITE ULNE au PROJET, à l'ACTION ou à l'opération. La CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE est conclue entre la fondation I-SITE ULNE et l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR.

**COORDINATEUR DE PROJET** : Il assure la coordination scientifique du PROJET pour le compte de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR.

**ÉTABLISSEMENT PORTEUR** : Personne morale responsable de la mise en œuvre du PROJET, de l'ACTION ou de l'opération et de la formalisation de la collaboration entre les partenaires des PROJETS, de la production des livrables des PROJETS, ACTIONS ou des opérations de la tenue des réunions d'avancement et de la communication des résultats. Il est gestionnaire en vertu de la convention de site, ou par défaut ou exception par accord entre les tutelles du chercheur. L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR est nécessairement un membre fondateur de l'I-SITE ULNE. Il signe la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE avec la fondation I-SITE ULNE et reçoit l'AIDE attribuée à chaque PROJET, ACTION ou opération concernée.

**I-SITE ULNE** : INITIATIVE SCIENCE – INNOVATION – TERRITOIRES ECONOMIE, UNIVERSITÉ LILLE NORD-EUROPE. La fondation I-SITE ULNE est créée pour mettre en place le projet I-SITE ULNE.

**OPERATION** : Ensemble des activités, acquisitions et autres dépenses d'un PROJET définies et financées par la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

**PROJET** : Ensemble des actions portées par un COORDINATEUR DE PROJET, et le cas échéant un CO-ORTEUR DE PROJET.

**REGLEMENT FINANCIER DE L'ANR** : Règlement relatif aux modalités d'attribution des AIDES au titre de l'appel à PROJETS Initiatives d'excellence du premier programme d'investissements d'avenir et de l'appel à PROJETS IDEX/I-SITE du deuxième programme d'investissements d'avenir du 1<sup>er</sup> décembre 2017. Il s'applique à la présente convention, l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR est réputé en avoir pris connaissance et souscrire à toutes les obligations qui en découlent.

**REGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE** : Règlement relatif à l'attribution d'AIDE pour les actions financées dans le cadre du PROJET « I-SITE ULNE ». Il s'applique à la présente convention, et l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR reconnaît en avoir pris connaissance et souscrire à toutes les obligations qui en découlent.

## Article 2) OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de l'appel à projets Chaire d'excellence – 2<sup>ème</sup> vague mis en place par la Fondation I-SITE ULNE, l'objet de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE est de définir les modalités d'attribution de financement de la chaire d'excellence du Pr. Roman Krakovsky pour l'exécution du PROJET « CheMoECO - Les chemins vers la modernisation en Europe centrale et orientale ».

La CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE comprend les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Présentation du projet
- Annexe 2 : Budget prévisionnel
- Annexe 3 : Suivi des dépenses
- Annexe 4 : Suivi scientifique

Au sein de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR, le PROJET sera mis en œuvre par un COORDINATEUR DE PROJET.

Nom	Prénom	Employeur	Acronyme et n° de l'unité ou service	Nom et adresse de l'unité de recherche	Mail du COORDINATEUR
SERRIER	Thomas	Université de Lille	IRHiS – UMR 8529	IRHiS-UMR 8529 (Univ. Lille, CNRS) Université de Lille Site du Pont-de-Bois 59653 Villeneuve d'Ascq	Thomas.serrier@univ-lille.fr

### Article 3) MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUÉE

La Fondation I-SITE ULNE attribue à l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR un montant de 119 197,44 € (cent dix-neuf mille cent quatre-vingt-dix-sept virgule quarante-quatre Euros) pour la réalisation de l'OPERATION.

L'AIDE comprend 8 % de frais de gestion. Ces 8 % de frais de gestion représentent un montant de 8 829,44 € (huit mille huit cent vingt-neuf virgule quarante-quatre Euros). Ces frais sont répartis entre la fondation I-SITE ULNE pour 3 points soit 3 311,04 € (trois mille trois cent onze virgule zéro quatre Euros) et l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR pour 5 points soit 5 518,40 € (cinq mille cinq cent dix-huit virgule quarante Euros). Le montant correspondant aux frais de gestion dévolus à la fondation I-SITE ULNE sera déduit du versement de l'AIDE.

L'AIDE effectivement versée par la fondation I-SITE ULNE à l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'élève donc à 115 886,40 € (cent quinze mille huit cent quatre-vingt-six virgule quarante Euros).

La Fondation I-SITE ULNE s'engage à respecter l'échéancier de versement sous réserve de respect de ses obligations par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR et notamment sous réserve de déclaration de ces dépenses dans le cadre du bilan annuel ANR.

Les fonds seront mis en paiement dès que l'I-SITE ULNE disposera de la disponibilité en trésorerie, à la suite des versements du financeur public.

### Article 4) DURÉE DE L'OPERATION

La date de démarrage de l'OPERATION est le 01/07/2021.

La date de fin de l'OPERATION est le 31/12/2023.

La CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE entre en vigueur à sa date de signature par les Parties. La caducité de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE intervient 3 ans après la date de fin de l'OPERATION.

La Fondation I-SITE ULNE doit être informée par courrier de tout achèvement anticipé ou de tout retard pris dans l'exécution de l'OPERATION financée par la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

En cas de circonstances particulières liées à la complexité de l'OPERATION ou ne résultant pas de son fait, le COORDINATEUR DE PROJET peut solliciter le report de la date de fin de l'OPERATION. Il devra le faire par écrit au moins 3 mois avant la date de fin de l'OPERATION Ce report n'est pas acquis de droit et fera l'objet d'une réponse formelle de l'I-SITE ULNE.

### Article 5) PERIODE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES

Conformément à l'article 6 du RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE, les dépenses sont éligibles à compter de la **date de démarrage de l'OPERATION** prévue par la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, soit à compter du 01/07/2021.

L'engagement (passation de commande, signature d'un contrat de travail, décision ou délibération d'une instance décisionnaire...) et l'acquittement des dépenses doit être réalisé avant la **date de fin de l'OPERATION** (soit le 31/12/2023).

### Article 6) MODALITÉS DE VERSEMENT

Le versement de l'AIDE sera effectué par la Fondation I-SITE ULNE sur le compte bancaire ouvert au nom de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR :

IBAN	BIC	Domiciliation
1007 1590 0000 0010 0399 645	TRPUFRP1	TPLILLE

Les fonds seront mis en paiement dès que la FONDATION disposera de la disponibilité en trésorerie, suite à la suite des versements des financeurs publics.

L'AIDE sera attribuée selon la répartition suivante :

- 40 %, soit 46 354,56 € (quarante-six mille trois cent cinquante-quatre virgule cinquante-six Euros) à la signature de la présente convention par l'ensemble des parties (Versement initial),
- 40 %, soit 46 354,56 € (quarante-six mille trois cent cinquante-quatre virgule cinquante-six Euros) le 30 avril 2022,

- 20 % au plus, soit 23 177,28 € (vingt-trois mille cent soixante-dix-sept virgule vingt-huit Euros), au terme de l'OPERATION (solde).

Le montant du solde est calculé par différence entre les versements déjà effectués par l'I-SITE ULNE et le montant total des dépenses justifiées.

**Au terme de l'exécution du PROJET, les sommes perçues par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR relatives à des dépenses non justifiées au sens du RÉGLEMENT FINANCIER DE L'ANR ou considérées comme non éligibles par l'ANR seront reversées par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR à l'I-SITE ULNE. De plus, dans l'hypothèse où le montant total des dépenses acquittées éligibles serait inférieur aux sommes perçues par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR, celui s'engage à restituer la différence sous 3 mois à l'I-SITE ULNE.**

## **Article 7) REVERSEMENT DE FONDS**

Conformément au RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE, les reversements de l'AIDE sont interdits.

## **Article 8) OBLIGATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR**

Conformément au RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE qui s'applique à l'ensemble de cette CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'engage à affecter l'AIDE obtenue à la réalisation exclusive de l'OPERATION.

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'engage à réaliser dans les délais définis à l'Article 4) de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE l'OPERATION dont la description constitue l'annexe 1.

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'engage à réaliser des comptes rendus de la mise en œuvre de l'OPERATION et à répondre à toutes les démarches visant à l'évaluation de l'OPERATION.

Les modèles des comptes rendus sont annexés à cette CONVENTION ATTRIBUTIVE.

### **8.1) Obligations de suivi budgétaire de l'OPERATION**

Conformément au RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE, les dépenses relatives à l'OPERATION devront figurer dans le relevé des dépenses annuelles de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR. Ce relevé consolide pour l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR la globalité des PROJETS gérés par celui-ci et doit être saisi par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR sur le site dédié de l'ANR.

Conformément à la décision prise en COMITÉ DE PILOTAGE I-SITE ULNE, par l'ensemble des membres fondateurs de la fondation I-SITE ULNE, il est attendu que l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR fasse figurer dans le relevé de ses dépenses 8 % des coûts éligibles au titre des frais généraux de gestion forfaitaires

répartis comme suit : 3 % correspondants aux frais de gestion de la Fondation I-SITE ULNE et 5 % correspondants aux frais de gestion de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR.

### **8.2) Obligations de communication de données**

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR avec le concours du COORDINATEUR DE PROJET, et le cas échéant de l'ÉTABLISSEMENT PARTENAIRE, s'engage à produire à mi-parcours du PROJET un compte-rendu selon le modèle annexé à la CONVENTION ATTRIBUTIVE.

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR avec le concours du COORDINATEUR DE PROJET s'engage à produire pour le 28 février de chaque année le tableau des indicateurs de suivi de l'OPERATION annexée à la présente CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

### **8.3) Obligations de fin d'OPERATION**

A la fin de l'OPERATION, l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR adresse à la fondation I-SITE ULNE, sous format électronique :

- ✓ le le compte rendu de fin d'OPERATION ;
- ✓ un relevé final des dépenses acquittées par ÉTABLISSEMENT PORTEUR au cours de l'OPERATION.

Ces documents sont transmis au plus tard dans un délai de deux mois suivant la date d'achèvement de l'OPERATION.

### **8.4) Obligations de communication**

Les obligations de communication sont contenues dans le RÉGLEMENT FINANCIER DE L'I-SITE ULNE.

Le COORDINATEUR DE PROJET fera ses meilleurs efforts pour soumettre un ou des article(s) en lien avec le développement du PROJET au média associatif *The Conversation* dont l'I-SITE ULNE est adhérent pour l'ensemble de ses membres fondateurs.

## **Article 9) MODALITÉS ET CAUSES DE RÉSILIATION**

Dans l'hypothèse où le déroulement de l'OPERATION est jugé insatisfaisant au moment d'attribuer la seconde échéance de versement, le COORDINATEUR DE PROJET sera invité à présenter un plan d'action correctif.

Si le COORDINATEUR DE PROJET ne produit pas ce plan sous deux mois après saisine par l'I-SITE ULNE, ou si ce plan est jugé insatisfaisant par le Directeur Général de l'I-SITE ULNE après avis du COMITÉ DE PILOTAGE, il pourra être mis un terme à la présente CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

Dans cette éventualité, les dépenses engagées à la date de notification de la décision du Directeur Général - sous réserve de la production de justificatifs - seront payées par la fondation I-SITE ULNE, ainsi que le cas échéant l'intégralité des frais de personnel prévus au budget de l'OPERATION et imputés à l'I-SITE ULNE.

Les causes possibles et non exhaustives d'interruption du financement sont :

- Incapacité du COORDINATEUR DE PROJET et / ou de l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR à mener le l'OPERATION selon les modalités prévues initialement ;
- Communication d'informations trompeuses ou mensongères dans le cadre du suivi ;
- Manquement répété aux obligations prévues à l'Article 8) de la présente CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE par l'ÉTABLISSEMENT PORTEUR ;
- Inexécution partielle ou totale de l'OPERATION, retard significatif par rapport au calendrier prévu et aux cibles définies dans l'annexe 1 ;
- - Violation de l'encadrement communautaire relatif aux AIDES d'État à la recherche, au développement et à l'innovation ayant pour effet de donner lieu à des AIDES indirectes illégales.

## **Article 10) PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

### **10.1) Droit de propriété et d'utilisation des résultats**

Le régime de propriété intellectuelle du PROJET est régi par les termes de l'ACCORD DE CONSORTIUM de l'I-SITE ULNE référencé « 190144-I-SITE ULNE-Accord de consortium » et ses éventuels avenants.

Pour mémoire, la Fondation I-SITE ULNE ne revendique aucun droit de propriété intellectuelle à l'issue des PROJETS aidés.

### **10.2) Droit européen, commande publique, réglementation sectorielle**

L'ÉTABLISSEMENT PORTEUR s'engage à respecter l'ensemble du droit de l'Union européenne applicable au PROJET.

Il s'interdit de porter atteinte au bon fonctionnement du marché intérieur au travers de la mise en œuvre de pratiques anticoncurrentielles.

Le cas échéant, il s'engage à appliquer la réglementation des AIDES d'État découlant de l'article 107 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne, et le droit de la commande publique.

Il s'engage également à promouvoir les valeurs de l'Union européenne, au rang desquelles notamment la politique de promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'égalité des chances et la non-discrimination, le développement durable et la promotion des objectifs de préservation, de protection et d'amélioration de la qualité de l'environnement.

Il s'engage également à respecter la réglementation spécifique applicable à son ou à ses secteur(s) d'activité, et notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à la qualité des produits et services et à la sécurité du consommateur ou de l'utilisateur.

Il s'engage enfin au respect des obligations fiscales et sociales qui lui incombent.

### **Article 11) CONFIDENTIALITÉ**

Les règles de confidentialité sont régies par les termes de l'ACCORD DE CONSORTIUM de l'I-SITE ULNE référencé « 190144-I-SITE ULNE-Accord de consortium » et ses éventuels avenants.

### **Article 12) ETHIQUE**

Le COORDINATEUR DE PROJET s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin de prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait empêcher une exécution impartiale et objective de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE.

Il s'engage notamment à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour remédier à toute situation constitutive d'un conflit d'intérêts ou susceptible de conduire à un conflit d'intérêts en cours d'exécution de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE et d'en informer l'I-SITE ULNE.

### **Article 13) LITIGES**

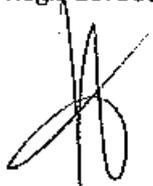
En cas de difficulté sur l'interprétation, l'exécution ou la validité de la CONVENTION ATTRIBUTIVE D'AIDE, les Parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable et notamment avec le concours du COMITÉ DE PILOTAGE DE L'I-SITE ULNE.

Dans l'hypothèse où les Parties ne parviendraient pas à résoudre leur différend dans un délai de six (6) mois à compter de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception survenance, le litige sera porté par la Partie la plus diligente devant les tribunaux de Lille.

Fait à Lille, le \_\_\_\_\_, en deux (2) exemplaires originaux.

Pour l'I-SITE ULNE

Pour la représentante légale et par délégation  
Régis Bordet



Directeur Général

Pour le CNRS

Christophe J. MULLER,

Délégué Régional

de la circonscription Hauts de France

# Annexe 1

## Présentation du projet

**Hub « Cultures, sociétés, pratiques en mutation »**

**Appel à projets 2021**

**CHAIRE D'EXCELLENCE**

**Nom de la chaire : Les chemins vers la modernisation en Europe centrale et orientale**

**Acronyme : CheMoECO**

**Le candidat :**

**Nom : KRAKOVSKY**

**Prénom : Roman**

**Établissement d'origine : Université de Genève**

**Laboratoire d'origine : Global Studies Institute**

**Mail : roman.krakovsky@unige.ch**

**Téléphone : 06 19 80 52 14**

**L'organisme d'accueil :**

**Établissement d'accueil :** Université de Lille

**Laboratoire d'accueil :** Institut de recherches historiques du Septentrion

**Directeur de l'unité de recherche :** Charles MÉRIAUX

**Personne en charge du projet au sein de l'unité :** Thomas SERRIER

**Responsable administratif et financier du laboratoire d'accueil :** Christine AUBRY

**Autorité de gestion de l'activité contractuelle du laboratoire :** Université de Lille Chercheurs et enseignants-chercheurs de l'unité d'accueil impliqués dans le projet de recherche

Nom	Prénom	Institution d'origine	Laboratoire	Discipline
FAURE	Justine	Université de Lille	IRHIS	Histoire
MICHONNEAU	Stéphane	Université de Lille	IRHIS	Histoire
SERRIER	Thomas	Université de Lille	IRHIS	Histoire, Études germaniques

**Chercheurs et enseignants-chercheurs d'une autre unité impliqués dans le projet**

Nom	Prénom	Institution d'origine	Laboratoire	Discipline
BAZIN	Anne	Sciences Po Lille	CERAPS	Science politique
LECONTE	Cécile	Sciences Po Lille	CERAPS	Science politique
DUWICQUET	Vincent	Université de Lille	CLERSE	Économie
MORIVAL	Yohann	Université de Lille	CERAPS	Science politique
SEYS	François-Olivier	Université de Lille	TVES	Géographie
MARDELLAT	Patrick	Sciences Po Lille	CLERSE	Économie

**Défi concerné : DÉFI 3 : Europe, constructions historiques et dynamiques de transition**

**Description du parcours et des réalisations phares du candidat (2500 signes)**

Né en Slovaquie en 1976, je suis spécialiste d'Europe centrale et orientale à l'époque contemporaine. Après une licence d'histoire et de français à l'université Comenius de Bratislava (1998), accompagnée d'une bourse d'excellence de l'Open Society Fund (1996-1998), j'ai poursuivi mes études en France où j'ai obtenu une licence d'histoire à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, puis un DEA d'études eurasiatiques à l'INALCO, pour enfin soutenir une thèse d'histoire à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (2012). Cette thèse, en partie réalisée grâce à la Bourse de jeune chercheur francophone du CEFRES (2008-2009), a été récompensée par le Prix d'histoire sociale de la Fondation Mattei-Dogan / FNSH (2013), The Fraenkel Prize in Contemporary History of the Wiener Library (2013) et d'un Accessit au

Prix de thèse de la Fondation Varenne (2014). Un ouvrage qui en est issu est paru sous le titre *Réinventer le monde. Le temps et l'espace en Tchécoslovaquie communiste* (Paris, Publications de la Sorbonne, 2014).

Par la suite, j'ai bénéficié de plusieurs bourses de recherche, notamment auprès du Visegrad Fund / Open Society Archives (Budapest, 2013) et du Musée d'histoire de la Pologne (Varsovie, 2013), pour mettre en place un projet sur la construction du lien social et la mise en place des régimes d'État-providence sous le communisme. En tant que chercheur invité du CERI – Sciences Po (Paris, 2014) et du Centre for Russian and East European Studies – Aleksanteri Institute (Helsinki, 2015), j'ai pu travailler sur plusieurs chapitres de mon prochain ouvrage de synthèse consacré à *L'Europe centrale et orientale de 1918 à la chute du mur de Berlin* (Paris, Armand Colin, 2017). Mon contrat de post-doctorat auprès du LabEx Tepsis (EHESS, 2014-2017) a contribué, en collaboration avec deux autres collègues, à la mise en œuvre de l'encyclopédie numérique [politika.io](http://politika.io), et a permis d'achever mon dernier essai, *Le Populisme en Europe centrale et orientale. Un avertissement pour l'avenir* (Paris, Fayard, 2019). Ces deux derniers ouvrages ont bénéficié également d'une bourse d'écriture du Centre national du livre.

J'ai été membre de plusieurs projets de recherche dont « Les archives sonores de l'Europe du Goulag » (ANR, coord. Alain Blum et Marta Craveri, 2007-2010), « Crises et migrations de l'espérance. Enquête historique sur un tournant » (CNRS Projet Attentats, coord. Christian Ingrao, 2015-2018) et « Les crimes de guerre nazis dans le prétoire, Europe centrale et orientale, 1943-1991 » (ANR, coord. Vanessa Voisin, 2017-2018).

J'ai été chercheur associé au CERCEC (EHESS), à l'IHTP (CNRS) et actuellement au Global Studies Institute de l'Université de Genève. J'ai été membre de l'Association pour le Développement de l'Histoire Culturelle, membre du comité de pilotage du GDR « Connaissance de l'Europe médiane » (2017-2018) et de l'Institut d'études slaves (2016-2018). Je suis membre du comité scientifique du festival *Histoire et Cité* (depuis 2016) et des comités de rédaction des revues *Connexe. Les espaces*

*postcommunistes en question(s)* (depuis 2016), *Forum Historiae* (Bratislava, depuis 2013) et *La Nouvelle Alternative* (2005-2007).

Par ailleurs, je participe actuellement à un projet de livre collectif intitulé *Histoire de l'Europe*

(dir. Benjamin Deruelle) où je contribue, aux côtés de Laurent Colantonio, Carole Christen et Christian Delacroix, au volume consacré à l'époque contemporaine (à paraître chez Humensis en 2024). Enfin, je prépare, avec une équipe de cinq personnes, l'édition d'un *Atlas d'Europe centrale et orientale de 1918 à nos jours* (à paraître en 2023).

Depuis une quinzaine d'années, j'enseigne l'histoire de l'Europe (<sup>XIX<sup>e</sup></sup>-<sup>XXI<sup>e</sup></sup> siècles), la géopolitique et l'histoire et l'actualité du populisme (niveau Licence et Master), actuellement au Global Studies Institute de l'Université de Genève (Master Russie-Europe médiane), à

Sciences Po (Paris) et à l'Université Paris – Sorbonne (Paris).

**Présentation du projet scientifique (15 000 signes maximum) :**

## **Contexte et état de l'art**

Dans mes recherches, j'analyse des mécanismes de cohésion sociale en Europe centrale et orientale à l'époque contemporaine. Partant de l'hypothèse qu'il serait excessif et réducteur d'attribuer la cohésion de ces sociétés à la seule présence d'une contrainte extérieure et à l'exercice d'une violence politique, j'ai focalisé au départ mon attention sur l'étude d'un type d'autoritarisme avec lequel l'Europe centrale et orientale a eu une longue expérience, le communisme, et d'un cas

particulier, la Tchécoslovaquie. Dans mes premiers travaux, j'ai étudié les politiques symboliques que les régimes communistes ont déployé pour créer, maintenir et renouveler le sentiment d'appartenance (*Rituel du 1<sup>er</sup> mai en Tchécoslovaquie 1948-1989*, Paris, L'Harmattan, 2004). Par la suite, j'ai approfondi cette réflexion en analysant comment ces mêmes régimes ont agi sur les cadres sociaux, l'espace et le temps, permettant à une communauté de communiquer et de s'organiser et participant ainsi à la formation d'un sentiment d'appartenance. Cette étude fut pour moi l'occasion de recentrer le regard sur les interactions entre la société et l'État, au croisement de l'histoire politique et de l'histoire sociale et du quotidien (*Réinventer le monde. Le temps et l'espace en Tchécoslovaquie communiste*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014).

Mes deux derniers essais – *L'Europe centrale et orientale de 1918 à la chute du mur de Berlin* (Paris, Armand Colin, 2017) et *Le Populisme en Europe centrale et orientale. Un avertissement pour le monde* (Paris, Fayard, 2019) – reposent sur une approche plus globale et de longue durée. Ils appréhendent l'Europe centrale et orientale comme une région partageant un destin commun dans les moments de crise. Ces ouvrages ont fait émerger une réflexion sur les chemins vers la modernisation que les pays de cette partie du continent ont entrepris depuis le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours. C'est à l'étude de ces phénomènes d'adaptation visant à mettre l'organisation sociale en conformité avec les attentes et les besoins des communautés que je souhaite me consacrer maintenant.

En effet, au XIX<sup>e</sup> siècle, le poids des sociétés rurales et la faiblesse des classes moyennes ainsi que la persistance des structures socio-économiques d'Ancien Régime (groupes nobiliaires,

Église, armée, autocratie) ne permettent pas aux pays d'Europe centrale et orientale d'enclencher la « spirale vertueuse du progrès » dont l'Ouest se fait alors la vitrine. Les difficultés à suivre le chemin de la « double révolution » (démocratisation et industrialisation) au même rythme que l'Ouest du continent constituent alors un défi car elles risquent de placer ces pays dans une situation de dépendance économique et politique de la partie plus développée du continent. Le sentiment d'échec que ce décalage engendre est propice aux interrogations sur le bien-fondé du chemin entrepris et à une révolte contre un ordre politique et économique qui risque de reléguer les pays de

cette région à la périphérie du continent (Ivan Berend, *History Derailed. Central and Eastern Europe in the long Nineteenth Century*, Berkeley/Los Angeles, 2003).

Cette question du rapport au modèle occidental de modernisation se pose à trois « moments de crise » : d'abord dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, lorsque le retard entre les empires multiculturels austro-hongrois, ottoman et russe et les pays occidentaux en voie d'industrialisation commence à se creuser. Le deuxième moment de crise intervient dans le prolongement de la crise économique et politique des années 1930 et de la Seconde Guerre mondiale. Les violences qui marquent cette période et qui atteignent, au cours de la guerre, un niveau de paroxysme jamais connu, désorganisent complètement ces sociétés et ramènent certaines parties de cette région au niveau préindustriel. Au lendemain de la guerre, la question de savoir à partir de quelles ressources et selon quels principes reconstruire renvoie de nouveau au choix de modèle de modernisation.

Enfin, la stagnation économique des années 1960 et surtout la crise des années 1970 remettent en question les fragiles équilibres du contrat social construit au lendemain de la guerre et remettent de nouveau au goût du jour la question des voies vers la modernisation que le modèle socialiste ne parvient plus à garantir.

À ces trois moments de crise, les difficultés que cette « périphérie de l'Europe » rencontre pour suivre le modèle de modernisation élaboré par le cœur économique et politique du continent amènent ses élites locales à adopter des attitudes de révolte contre l'ordre économique et politique qui marginalise leurs pays et à manifester un intérêt pour des idéologies qui se définissent comme des « alternatives » à la modernité occidentale. Les *narodniki* russes et le populisme agraire proposent de moderniser à partir de l'agriculture et érigent la communauté villageoise en dépositaires des valeurs de la nation (Franco Venturi, *Le Populisme, le peuple et la Révolution*, Paris, 1972). Le communisme propose de reconstruire les sociétés selon le principe de classe, plaçant la classe ouvrière au cœur de la définition du « peuple », et modernisant les économies à travers le système de planification et le volontarisme de l'ouvrier stakhanoviste (Jean Vigreux (dir.), *Cultures communistes au XX<sup>e</sup> siècle entre guerre et modernité*, Paris, 2003). Le fascisme s'appuie sur une

définition spirituelle de la communauté éternelle où l'individu n'a de place que dans la mesure où il contribue à sa perpétuation (Roger Griffin, *Modernism and Fascism*, Basingstoke, 2007). Plus récemment, le mouvement illibéral prend ses distances avec la démocratie libérale et place l'intérêt de la nation devant le respect des libertés et l'État de droit (Roman Krakovsky, *Le Populisme en Europe centrale et orientale*, Paris, 2019).

Conjointement, la construction des communautés politiques emprunte les chemins différents de l'Europe occidentale. En l'absence d'États-nations et à cause de l'hétérogénéité ethnique, culturelle et religieuse, la construction des nations s'appuie alors sur le modèle allemand qui définit la nation selon les critères culturels et le « peuple » comme une communauté qui « souhaite être une nation » pour reprendre les termes de Friedrich Meinecke (1908). Ce nationalisme culturel et ethnique, exclusif, considère parfois les autres comme des ennemis et sa nation comme un groupe élu, chargé de défendre la « civilisation » contre la « barbarie », et prend souvent ses distances avec le patriotisme ouvert sur le monde (Anne-Marie Thiesse, *La Création des identités nationales*, Paris, 1999). Après 1989, la crise démographique, la crise migratoire et les difficultés à s'insérer dans la globalisation réactualisent des peurs pour la survie des communautés et font ériger sa défense en impératif, résumé par le slogan « national d'abord », devant lequel doit s'effacer tout autre principe ou valeur.

Toutes ces idéologies s'avèrent être en rupture avec des idéaux et des institutions relevant de la tradition universaliste des Lumières et fondés sur le libéralisme et la démocratie : ils s'inscrivent dans une autre tradition, qualifiée parfois d'« anti-Lumières » (Isaiah Berlin, *Le Bois tordu de l'humanité*, Paris, 1992). Ces dernières mènent à des politiques discriminatoires à l'égard des minorités et parfois jusqu'à des « biopolitiques » qui visent à « régénérer la nation » en s'inspirant du modèle allemand du *Volk*. En Roumanie, la génération de Nae Ionescu, Emil Cioran et Mircea Eliade invite même à se détourner de l'Occident où l'Europe orientale « n'a jamais pu trouver sa place » et de mener une « révolution spirituelle » qui, par sa « barbarie créatrice », engendrerait un monde doté d'une « nouvelle vitalité » (Émile Cioran, *Transfiguration de la Roumanie*, Paris, 1934). Aujourd'hui,

les politiques discriminatoires à l'égard des personnes LGBT+ ou opposées au droit des femmes à disposer de leurs corps relèvent de ces mêmes logiques.

## **Enjeux scientifiques du projet et de la collaboration**

L'enjeu scientifique du présent projet et de la collaboration avec les équipes lilloises est d'analyser plus en profondeur ces voies alternatives vers la modernité dans la longue durée et à l'échelle de l'Europe centrale et orientale.

Il s'agit d'abord d'identifier les racines philosophiques de ces modèles et suivre leurs transformations depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Il faudrait sans doute regarder de plus près les penseurs allemands comme Johann-Gottlieb Fichte ou Johann Gottfried von Herder qui s'opposent aux doctrines libérales qui conditionnent l'harmonie économique et sociale et l'amélioration du bien-être à l'élargissement des libertés individuelles et à la main invisible du marché. À la place, ces philosophes s'expriment en faveur d'un l'État interventionniste, auto-suffisant, centralisé et planifié. Les définitions allemandes de la nation marquent également durablement les manières de construire les « communautés imaginaires » (Benedict Anderson) en Europe centrale et orientale, et il faudrait restituer la filiation entre ces doctrines et leurs variations successives, du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours.

Cette conception globale masque une réalité bien plus complexe. Les débats sur le processus de modernisation ne se posaient pas seulement en termes de rapport au modèle de modernisation élaboré par les pays constituant, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, le cœur économique et politique du continent. Il se structurait aussi en interne, autour d'un dialogue et parfois même d'une confrontation violente au sein même des élites locales. Si ce modèle autoritaire l'a souvent emporté, il existait néanmoins des courants qui relevaient, pour le dire rapidement, de la tradition universaliste et rationnelle des

Lumières, et dont l'impact sur l'élaboration d'un modèle de vivre-ensemble qui respecte l'individu et l'associe activement à la définition du contrat social fut déterminant : Tomáš Garrigue Masaryk, Milan Kundera ou Václav Havel en Tchécoslovaquie, Ivo Andrić ou Milovan Djilas dans l'espace yougoslave, ou bien Józef

Piłsudski, Czesław Miłosz ou Leszek Kołakowski en Pologne, pour ne mentionner que quelques exemples.

Mon ambition est d'articuler cette histoire des voies vers la modernité autour de la notion de « crise », qui me semble opérationnelle et éclairante. En effet, la « crise », suivant l'étymologie du terme, désigne un moment décisif de « jugement » sur les directions poursuivies et de « changement » profond de direction pour réinventer les horizons d'espérance de ces sociétés.

Comme indiqué plus haut, l'Europe centrale et orientale a connu, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, trois « moments de crise » : les années 1870-1920, 1930-1950 et 1970-1990, où la question du choix d'un modèle de modernité s'est posée et où de nouvelles formes lui ont été données. Je crois que cette façon d'appréhender l'histoire et l'actualité de cette région, en rupture avec les discours issus de la guerre froide et aujourd'hui inopérants, permettrait d'aborder de manière nouvelle les sujets comme la remise en question de la démocratie et du libéralisme hier et aujourd'hui.

Enfin, cela permettrait, je l'espère, d'ouvrir quelques pistes pour mieux articuler l'histoire de cette partie de l'Europe avec celle de sa partie occidentale, et contribuerait à faire émerger une véritable histoire européenne dont nous avons aujourd'hui tant besoin. En partant des débats élaborés à l'intérieur de cet espace plutôt que de ceux qui ont été posés sur ce dernier de l'extérieur, il serait possible de construire des ponts avec d'autres « périphéries de l'Europe » où, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les questionnements similaires émergent et des voies alternatives sont déployées, qu'il s'agisse de l'espace ibérique ou méditerranéen (Italie de Mussolini, Espagne de Franco, Portugal de Salazar, Grèce de Metaxás, etc.). Cela permettrait également de dresser des comparaisons avec ces autres « périphéries de l'Europe », leurs réussites et leurs échecs de modernisation.

Le séjour à l'Université de Lille, dans le cadre de la chaire d'excellence de l'I-Site ULNE, offre les possibilités d'une collaboration fructueuse au sein d'un réseau dense de collègues et de leurs compétences dans des domaines aussi divers que l'histoire des idées et de l'économie (Patrick Mardellat), l'histoire des circulations est-ouest (Justine Faure), et, de manière plus large, l'histoire de l'Europe et de ses mémoires (Thomas Serrier, Stéphane Michonneau). Ces pistes de collaboration mentionnés augurent bien d'un dialogue bénéfique pour les deux parties.

### **Apports du candidat et du référent lillois à la réalisation du projet**

Le présent projet entre en résonance avec plusieurs programmes de recherche menés par les équipes des SHS de Lille.

1) D'abord, avec le projet « Les mots d'Europe » (I-Site ULNE/IRHIS), avec lequel je collabore depuis son lancement, que ce soit dans le cadre du comité de pilotage ou des réflexions sur l'orientation scientifique et opérationnelle. La volonté de contribuer à faire émerger une véritable « histoire européenne » par une réflexion à l'échelle globale sur les termes qu'on utilise pour parler du vieux continent, ainsi qu'une ambition de diffuser la connaissance auprès du grand public s'articulent avec mes propres travaux, où j'essaie à la fois d'inscrire mes recherches sur l'histoire de l'Europe centrale et orientale dans un mouvement plus large et de maintenir un dialogue avec l'actualité, comme en témoignent mes dernières publications et prises de parole dans les médias ainsi que mes engagements sociétaux. Je me suis déjà engagé à prendre en charge plusieurs axes du projet « Les mots d'Europe », notamment celui qui porte sur la modernisation et la démocratie. Un séjour prolongé à Lille permettrait de consolider et d'approfondir ces synergies, notamment à travers la coanimation du comité de pilotage et du comité de rédaction du projet et l'élaboration d'une demande de financement européen de type H2020.

2) Par ailleurs, notre recherche dialogue également avec le projet CoWaLio « Cold War and Liberal International Order » (I-Site ULNE/IRHIS-CERAPS-CLERSE-TVES) qui vise à mieux comprendre la période de transition post-guerre froide et les conditions d'intégration des pays d'Europe centrale et orientale dans un monde globalisé, et plus particulièrement les contestations idéologiques du modèle communiste par les circulations économiques. Mon projet rejoint ces problématiques dans le sens où il interroge la période de « transition », c'est-à-dire cette période de sortie du communisme dont le récit a été construit au moment-même des événements et qui présentait la chute du communisme comme une victoire de la démocratie, en focalisant sur la fin des années 1980, voire 1989. Mon hypothèse est que la « transition » a en réalité commencé dès les années 1970 et correspond à une de crise du contrat social à laquelle les élites d'Europe centrale ont répondu en renonçant au modèle de modernisation élaboré par le communisme. Ce qui au départ se voulait être une révolte contre le modèle capitaliste-libéral a débouché, par manque d'autre alternative, à l'arrimage des régimes communistes à ce même modèle : c'est le cas notamment en Pologne et en Hongrie, où la dérégulation et le retrait de l'État de l'économie commencent dès 1979 : vers 1985, près de 30 % du PIB hongrois provient déjà des entreprises privées. Sur le plan des élites, il est possible d'observer cette bascule avec les parcours de formation des jeunes cadres communistes dans des années 1970 et 1980 (Vaclav Klaus, Leszek Balcerowicz, etc.) qui ont pour la plupart acquis ou complété leur formation dans les universités occidentales, dominées alors par le discours néo-libéral. Le retour au modèle de modernisation occidentale, après la prise de conscience de l'échec du modèle communiste, prend alors les couleurs néo-libérales dont les conséquences provoquent, dans les années 2000, une réaction de rejet (démocraties illibérales). Un des axes de mon projet est justement d'interroger la notion de « transition » en l'élargissant et en considérant les années 1970, 1980 et 1990 comme un « bloc ». Faire dialoguer cette réflexion sur les modèles de modernisation déployés en Europe centrale et orientale, leurs échecs et le retour au modèle occidental, avec des analyses de la « transition » des années 1970-1990 portées par l'équipe du projet CoWaLio, ouvre des pistes intéressantes. Il inscrit l'étude sur la « transition » dans une réflexion plus large et apporte en retour à celle-ci des points d'ancrage extrêmement pertinents. Après la

réalisation du projet CoWaLio, les synergies pourront se poursuivre dans le cadre d'autres projets de préfiguration et de recherche, de type Jean-Monnet, que l'équipe prépare en ce moment.

3) Le séjour à Lille permettrait aussi de nourrir deux projets collectifs d'écriture en cours avec des membres du laboratoire IRHIS (*l'Histoire de l'Europe à l'époque contemporaine* avec Benjamin Deruelle et Carole Christen et *l'Atlas d'Europe centrale et orientale*) et de solliciter des collègues de manière régulière sur des points précis et dans des disciplines aussi variées que l'histoire, l'histoire des idées, les relations internationales et la géographie.

4) Enfin, le séjour permettrait de participer, de manière plus ponctuelle, à d'autres projets et cycles de formations. Tourné vers l'histoire des idées et soucieux de prendre en compte la dimension économique, le programme de recherche donnerait l'occasion d'intervenir, en tant que chercheur invité, dans le cadre du Master « Philosophie, Politique et Économie » de Sciences Po Lille. Des séances sont prévues sur les politiques mémorielles des populismes centre-est européens dans le cadre du séminaire « Enjeux mémoriels européens » que Thomas Serrier coanime à la Faculté des Langues, Cultures et Sociétés (LCS). De la même manière, des séances sur les politiques anti-LGBT+ ou anti-IVG des démocraties illibérales centreeuropéennes sont prévues dans le séminaire consacré aux droites radicales en Europe animé par Cécile Leconte (Sciences Po Lille).

**Programme scientifique détaillé faisant apparaître le rôle joué par le chercheur accueilli dans la conduite du projet, ses interventions dans des formations et événements de médiation scientifique, son implication dans la vie de l'unité d'accueil (2500 signes max.)**

**Année 1, semestre 1 :**

- 4 interventions dans les séminaires de Master : Master mention Histoire, parcours « Histoire européenne » et parcours « Relations internationales, guerres et conflits » (ULille, Faculté des Humanités, Département d'histoire : BCC1 UE1 commun M1 et M2) et Master « Philosophie, Politique et Économie » de Sciences Po Lille.
- Encadrements de deux étudiants de M1 (Master Histoire, parcours « Histoire européenne » et parcours « Relations internationales, guerres et conflits » de l'Université de Lille et Master « Philosophie, Politique et Économie » de Sciences Po Lille)
- Élaboration d'un appel à projet post-doctoral de 15 mois
- Participation au comité de pilotage et comité éditorial du projet « Les Mots d'Europe », animation de l'axe « Modernisation » et « Démocratie » et à l'élaboration de la demande de financement d'un projet européen (de type H2020)
- Réalisation de *L'Atlas d'Europe centrale et orientale*
- Rédaction des chapitres de *l'Histoire de l'Europe – Époque contemporaine* (pour Humensis, 2024)
- Traduction en anglais de *Populisme en Europe centrale et orientale* (Paris, Fayard, 2019)

**Année 1, semestre 2 :**

- Cours partagé de Licence Histoire, 3<sup>e</sup> année, sur « Les populismes en Europe centrale et orientale hier et aujourd'hui » (Université de Lille, Faculté des Humanités, Département d'histoire, BCC1, UE1) ; l'enseignement pourrait être dispensé en anglais
- Encadrement d'un post-doc et poursuite de l'encadrements de deux étudiants de M1 (Master Histoire, parcours « Histoire européenne » et parcours « Relations internationales, guerres et conflits » de l'Université de Lille et Master « Philosophie, Politique et Économie » de Sciences Po Lille)
- Participation au comité de pilotage et comité éditorial du projet « Les Mots d'Europe », animation de l'axe « Modernisation » et « Démocratie » et dépôt de la demande de financement d'un projet européen (de type H2020)
- Réalisation de l'*Atlas d'Europe centrale et orientale*
- Rédaction des chapitres de *l'Histoire de l'Europe – Époque contemporaine* (pour Humensis, 2024)
- Relectures et validation de la traduction en anglais de *Populisme en Europe centrale et orientale* (Paris, Fayard, 2019)
- Soumission d'un article au media associatif « The Conversation »

#### **Année 2, semestre 1 :**

- Sur l'ensemble du semestre : séminaire de Master intitulé « Les modèles alternatifs de modernité en Europe centrale et orientale (du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours) » (Master mention Histoire, ULille, Faculté des Humanités, Département d'histoire : BCC1 UE1 commun M1 et M2) ; l'enseignement pourrait être dispensé en anglais.
- Cycle de conférences grand public sur les « Remises en questions du libéralisme en Europe »

- Poursuite de l'encadrement d'un post-doc et encadrement de deux étudiants de M2 (Master Histoire, parcours « Histoire européenne » et parcours « Relations internationales, guerres et conflits » de l'Université de Lille et Master « Philosophie, Politique et Économie » de Sciences Po Lille)
- Participation au comité de pilotage et comité éditorial du projet « Les Mots d'Europe », animation de l'axe « Modernisation » et « Démocratie » du projet
- Réalisation de l'*Atlas d'Europe centrale et orientale*
- Rédaction des chapitres de l'*Histoire de l'Europe – Époque contemporaine* (pour Humensis, 2024)

#### **Année 2, semestre 2 :**

- Organisation d'un colloque sur les remises en causes du modèles capitaliste-libéral et les modèles alternatifs de modernité en Europe centrale et orientale (du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours), en collaboration avec les équipes de IRHIS, CERAPS et CLERSE (avec une publication internationale aux Presses Universitaires du Septentrion) et des partenaires en Europe centrale et orientale
- Poursuite de l'encadrement d'un post-doc et encadrement de deux étudiants de M2 (Master Histoire, parcours « Histoire européenne » et parcours « Relations internationales, guerres et conflits » de l'Université de Lille et Master « Philosophie, Politique et Économie » de Sciences Po Lille)
- Participation au comité de pilotage et comité éditorial du projet « Les Mots d'Europe », animation de l'axe « Modernisation » et « Démocratie » du projet
- Réalisation de l'*Atlas d'Europe centrale et orientale*
- Rédaction des chapitres de l'*Histoire de l'Europe – Époque contemporaine* (pour Humensis, 2024)

- Début de la rédaction d'un essai sur *Les modernités alternatives en Europe centrale et orientale*
- Soumission d'un article au media associatif « The Conversation »

**Impacts et retombées espérées (perspectives scientifiques de la collaboration, apport à la structuration des SHS sur le site lillois, impacts socio-économiques) (2 500 signes max.)**

Le séjour à l'Université de Lille, dans le cadre de la chaire d'excellence I-Site ULNE, permettrait d'abord de renforcer le pôle de recherche et d'enseignement consacré à l'Europe centrale et orientale au sein de la Faculté des Humanités, du département d'histoire et du laboratoire IRHIS, en mettant à profit mon expérience d'enseignement de près de 15 ans et mes publications, y compris à destination des étudiants du premier et du second cycle (dans la Collection U chez Armand Colin). Si je suis prêt à intervenir sur certains sujets qui relèvent directement de son champs de compétences (populisme, remises en question de la démocratie et du libéralisme en Europe centrale et orientale, communisme), son expérience d'enseignant sur des thématiques plus larges relevant de l'histoire sociale, politique et économique de l'Europe contemporaine et de la géopolitique le rendent tout à fait opérationnel pour intervenir également sur ces sujets, en français et en anglais.

Le séjour à Lille dans le cadre de la chaire d'excellence permettrait également de renforcer la collaboration scientifique entre l'IRHIS et Sciences-Po Lille, les compétences et le périmètre d'action du candidat étant à l'intersection de plusieurs unités de recherche (voir ci-dessus la liste des chercheurs et enseignants-chercheurs impliqués dans le projet). Ces collaborations déboucheraient notamment sur l'organisation d'une manifestation scientifique pluridisciplinaire associant plusieurs laboratoires SHS de l'Université de Lille.

Le séjour permettrait également de participer au montage de la candidature à un appel à projet européen de type H2020 pour prolonger le projet I-Site « Mots de l'Europe », permettant d'installer

la plateforme numérique qui en sera l'aboutissement comme un outil de référence international de la réflexion sur l'histoire et l'actualité de l'Europe, animé par le pôle de l'Université de Lille.

Les activités de recherche et de valorisation ainsi que les collaborations développées dans le cadre de la chaire d'excellence permettraient de réaliser un *Atlas d'Europe centrale et orientale* (en collaboration avec une équipe de 4 chercheurs et d'une cartographe ingénieur de recherche, publication prévue en 2023) qui serait articulé autour de cette question des chemins vers la modernisation, et de rédiger, en collaboration avec Laurent Colantonio, Carole Christen et Christian Delacroix, les chapitres de *L'Histoire de l'Europe, t. IV, Époque contemporaine* (pour Humensis, 2024).

Afin de faire partager plus largement la réflexion mûrie à Lille, le candidat soumettra à l'issue de chacune des années une article au media associatif « The Conversation » dont l'I-Site ULNE est adhérent.

Enfin, les activités d'enseignement et de recherche menées dans le cadre de la chaire d'excellence permettraient de préparer la rédaction d'un essai sur les modèles de modernité alternatifs en Europe centrale et orientale : elle pourra commencer au cours du 4<sup>e</sup> semestre du séjour.

#### **Allocation et justification des moyens demandés (2 500 signes max.) :**

##### *Dépenses de personnel*

- ✦ Contrat postdoctoral (15 mois), spécialiste d'histoire contemporaine d'Europe centrale et orientale : 58 500 EUR (15 x 3 900 EUR)
- ✦ Contrat d'ingénieur de recherche (cartographe) : 12 000 EUR pour la réalisation de la cartographie de *L'Atlas d'Europe centrale et orientale*.

##### *Consommables*

- ✦ Consommables bureautique : 1 000 EUR

#### *Frais de mission*

- ✦ Frais de déplacement (Genève-Paris-Lille) : 8 000 EUR
- ✦ Frais de mission de recherche sur le terrain : transport (1 500 EUR) + *per diem* 100 EUR pour 35 jours (3 500 EUR) : 5 000 EUR

#### *Prestations et services*

- ✦ Série de conférences grand public (12 conférences) : 3 600 EUR
- ✦ Organisation d'un colloque international : 8 000 EUR
- ✦ Vacation cours L3 (24h) : 1 584 EUR
- ✦ Vacation cours M1 (24h) : 1 584 EUR
- ✦ Aide à la publication internationale à l'issue du colloque : 3 000 EUR
- ✦ Aide à la diffusion / valorisation (articles dans des revues à comité de lecture, traduction) : 7 000 EUR

#### *Équipement*

- ✦ Ordinateur portable : 900 EUR
- ✦ Imprimante : 200 EUR

#### **Projet de thèse (2 500 signes)**

L'ambition du projet de thèse de doctorat est de fournir une plus ample compréhension d'un problème fondamental : qu'est-ce qui fait tenir les sociétés en Europe centrale et orientale ? Car, malgré les crises, les violences et la forte discontinuité politique tout au long du XX<sup>e</sup> siècle, ces sociétés parviennent à se maintenir dans la durée. Pour mieux en comprendre les raisons, il faudrait focaliser notre attention sur les mécanismes qui assuraient, en profondeur, la pérennité de ces sociétés.

Le projet de thèse analysera donc l'évolution des mécanismes de solidarité et des systèmes d'État-providence, entre la Grande Dépression des années 1930 et la consolidation du socialisme à la fin des années 1950, dans deux cadres urbains en Pologne et en

Tchécoslovaquie que j'appelle « l'immobile » et le « bouleversé » : le premier est situé à Prague et à Cracovie, deux villes dont le tissu social est resté relativement stable au cours de la période ; le second à Liberec (Sudètes) et à Wrocław (Silésie), deux villes dont la population a changé à 70-80 %, à cause du transfert des population pendant et après la guerre. Ici, c'est l'attitude à l'égard de trois catégories de population qui nous intéressera en particulier : les enfants, les orphelins et les personnes âgées. Malins les plus vulnérables de chaque société, leur vie décente et parfois leur survie dépend entièrement de la communauté dont ils font partie. C'est à partir de ces groupes qu'on peut donc mieux comprendre ce que ces sociétés veulent faire, ce qu'elles peuvent faire et ce qu'elles parviennent à faire, autrement dit : ce qu'elles sont véritablement. C'est à partir de ces groupes qu'on peut aussi réfléchir sur les situations qui concernent tout le monde (enfance, vieillesse) et qui renvoient donc à la construction de la norme, et sur celles qui sont exceptionnelles (orphelinat), mais qui sont une manière de réfléchir sur la norme par ses marges. Enfin, ces trois catégories renvoient, chacune de manière différente, au phénomène de désocialisation, amené à un niveau paroxysmique en temps de guerre, et au besoin de resocialisation.

Au cœur du projet se trouve non pas les systèmes de protection sociale mais plutôt les relations interpersonnelles qui naissent au sein des structures qui composent ces systèmes et qui les rendent possibles. Ces relations reposent sur les valeurs et les identités partagées et déterminent la place de

chacun dans la société. Grâce aux mécanismes de solidarité, ces relations assurent la protection de l'individu face aux aléas de la vie et participent à la formation de la communauté politique et à la construction de l'intérêt général. En focalisant l'attention sur l'individu et les relations qu'il noue à lui-même et aux autres, il devrait être possible de saisir ce qui meurt et ce qui se renouvelle dans l'organisation et le fonctionnement de ces sociétés.

Il faudra donc regarder la documentation interne des maternités, des orphelinats et des maisons de retraite pour comprendre comment ces attentes évoluent et comment elles s'incarnent au quotidien, qu'il s'agisse des sages-femmes ou des médecins qui tiennent un journal où ils enregistrent leurs réflexions face à la naissance et la mort qu'ils côtoient au quotidien, comme l'accoucheuse Elsa Hilsch de Liberec, qu'il s'agisse des bienfaiteurs privés qui financent un orphelinat et entretiennent une correspondance avec leurs pensionnaires, parfois toute leur vie, comme Julian Heppen, secrétaire général de la Confrérie de bienfaisance à Cracovie, ou des fondations privées comme la Fondation Rockefeller qui mène dans l'entre-deux-guerres des missions sanitaires dans la région et élabore des enquêtes très détaillées sur la vie quotidienne sur le terrain, en s'appuyant sur un réseau de médecins locaux.

Dans cette région, l'individu est traditionnellement pris en charge par la communauté suivant son appartenance à une religion ou à une profession. C'est au cours de la Grande Dépression et la Seconde Guerre mondiale que ce réseau très dense de structures sociales de proximité dont l'origine remonte souvent au XIX<sup>e</sup> siècle est détruit puis reconstruit après la guerre sur de nouvelles bases. Et ce passage d'un modèle à l'autre est capital, car ce n'est pas du tout la même chose d'être pris en charge par son groupe confessionnel dans les années 1930 et par l'État – et donc par la communauté dans son ensemble – dans les années 1950. Au cours de cette période, certaines entreprises mettent également en place des programmes sociaux pour leurs salariés extrêmement en avance sur leur temps, allant des maternités jusqu'aux maisons de retraite, comme par exemple le fabricant de chaussettes Bata ou les verreries de Liberec dont les archives sont bien conservées et permettent donc de suivre l'évolution dans la longue durée. Enfin, certaines organisations dont le but n'est pas à

proprement parler caritatif ou social élaborent une réflexion sur les responsabilités collectives, comme les loges maçonniques ou les syndicats.

Cette histoire interactionnelle présente un triple intérêt. D'abord, en observant les interactions qui sont à la base des mécanismes de cohésion sociale, on fait apparaître des processus qui traversent en profondeur ces sociétés. Cette lecture par les continuités plutôt que par les ruptures permet d'appréhender la crise politique et économique des années 1930, la Seconde Guerre mondiale et la sortie de la guerre « comme un bloc dont on ne peut rien distraire », pour paraphraser Georges Clemenceau, et ainsi de mieux comprendre en quoi l'avènement du communisme, avec sa volonté d'instaurer des sociétés « plus justes et plus égalitaires », est, en fait, une tentative de guérir les blessures que la crise économique et politique des années 1930 et la guerre ont produites sur le corps social. Cette approche permettra de renouveler l'histoire de l'Europe centrale et orientale car cette région est encore aujourd'hui écrasée sous le poids de l'événement et l'approche par le politique. En effet, en déplaçant le regard des facteurs politiques et diplomatiques, aujourd'hui bien connus, vers les sociétés, on peut mieux comprendre les mécanismes cicatriciels qui sont à l'œuvre. Dans le contexte centre-est européen, cela renvoie aussi à la question des régimes autoritaires et à leur manière particulière de réparer ces sociétés. Autrement dit, il s'agit de faire réémerger ces sociétés sans pour autant renier l'événement ou le politique ni évacuer la question de la violence. Au contraire : notre objectif est de mieux voir leur impact sur les sociétés tout en évitant d'en faire la seule clé de lecture.

Ensuite, c'est une manière de mieux comprendre pourquoi, au sortir de la guerre, l'Europe centrale et orientale répond de manière différente à la question qui se pose alors aussi en Europe occidentale : comment et sur quelles bases reconstruire ? Où placer l'équilibre entre la liberté individuelle et le maintien de l'individu en société ? Car si à l'Ouest, la démocratie est renouvelée par l'avènement de l'État-providence (« démocraties sociales »), en Europe centrale et orientale, on choisit des solutions plus radicales : les logiques collectivistes, un système politique à parti unique et une stratification sociale selon le principe de classe (« démocraties populaires »). Ce « moment social-démocrate » – pour reprendre l'expression de Tony Judt – et ce « moment socialiste » communiquent alors

pleinement jusqu'aux années 1970, y compris dans leur remise en cause, lorsque le contrat social sorti de la guerre entre en crise dans ces deux parties de l'Europe au même moment. Dans le cadre de ce projet de thèse, c'est ce « moment socialiste » qu'il s'agit d'examiner.

Enfin, cette histoire interactionnelle permet d'appréhender ces questions dans toute leur complexité, mais à condition de faire appel à des disciplines comme la sociologie ou l'anthropologie, dans la ligne des travaux d'Emile Durkheim, Max Weber, Edward Shils ou Clifford Geertz. Car c'est seulement ce regard pluridisciplinaire qui permet de reconstituer dans son ensemble l'environnement que l'individu construit au quotidien.

Ce projet de thèse s'inscrit dans notre questionnement plus général sur la cohésion des sociétés centre-est européennes, en focalisant sur l'étude du lien social, terme par lequel on désigne habituellement l'ensemble des relations qui unissent les individus pour former une communauté. Ces relations reposent sur les valeurs et les identités partagées et déterminent la place de chacun dans la société. Grâce aux mécanismes de solidarité, ces relations assurent la protection de l'individu face aux aléas de la vie et participent à la formation de la communauté politique et à la construction de l'intérêt général.

Son approche localisée et orientée sur les réalités quotidiennes s'inscrit dans la tradition de l'*Alltagsgeschichte* tout en essayant de la dépasser en réintégrant dans la réflexion les approches plus macro. Car pour comprendre pourquoi la communauté décide, à un moment, de prendre en charge ses membres, on ne peut pas se contenter d'une « histoire au ras-du-sol » : ce qui se passe dans les cliniques et les maisons de retraites est aussi le résultat des stratégies plus globales. Il faudra donc croiser l'observation de ces pratiques localisées avec l'étude des politiques à l'échelle nationale ou internationale, qu'elles soient menées par le ministère du Travail, des Affaires sociales, le Parti communiste ou bien par l'Organisation mondiale de la santé.

L'aboutissement de ce projet devrait être une thèse de doctorat sur la transformation des mécanismes de solidarité et des systèmes d'État providence en Europe centrale et orientale de la

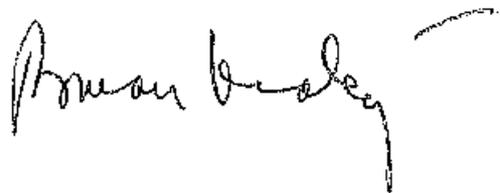
Grande Dépression à la consolidation du socialisme. Mais l'analyse de ce tournant ouvre aussi une réflexion sur la crise identitaire que l'Europe centrale et orientale connaît dans l'entredeux guerres, et les stratégies pour en sortir, et le processus de modernisation. Car le passage des Empires multinationaux aux États-nations, au début du XXe siècle, est mené ici de manière imparfaite, laissant au sein des communautés des minorités qui représentent jusqu'à 30 % de la population, engendrant des angoisses identitaires. Ces pays y répondent en se détournant de la démocratie parlementaire et du capitalisme libéral au profit des idéologies alternatives qui promettent de réorganiser ces communautés selon le principe de race (fascisme) puis de classe (communisme).

**Fournir :**

- un CV et une lettre de motivation du candidat
- une lettre de soutien de son laboratoire d'origine
- une lettre d'engagement du laboratoire d'accueil

**Le candidat : Roman Krakovsky**

À Genève, le 12 avril 2021



**Directeur du laboratoire d'accueil**

**Personne en charge du projet au sein du  
laboratoire d'accueil**

**Charles MÉRIAUX**

**Thomas SERRIER**

A Lille, le 12 avril 2021

A Lille, le 12 avril 2021





## Annexe 2 : Budget prévisionnel

	Coût total	Gestionnaire	Equipe	Financement I-SITE ULNE	Autres
<b>PERSONNEL</b>	<b>70 500 €</b>			<b>70 500 €</b>	
Contrat postdoctoral (15 mois)	58 500 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	58 500 €	
Ingénieur de recherche (3 mois ETP, statut d'auto-entrepreneur) pour cartographie ( <i>Atlas d'Europe centrale et orientale</i> )	12 000 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	12 000 €	
<b>CONSOMMABLES</b>	<b>1 000 €</b>			<b>1 000 €</b>	
Consommables bureautique	1 000 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	1 000 €	
<b>FRAIS DE MISSION</b>	<b>13 000 €</b>			<b>13 000 €</b>	
Frais de déplacements	8 000 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	8 000 €	
Missions de recherche sur le terrain	5 000 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	5 000 €	
<b>PRESTATIONS, SERVICES, EXPERTISES, ...</b>	<b>24 768 €</b>			<b>24 768 €</b>	
Série de conférences grand public (12 conférences)	3 600 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	3 600 €	
Colloque	8 000 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	8 000 €	
Vacations cours	3 168 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	3 168 €	
Aide à la publication (publication internationale à l'issue du colloque)	3 000 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	3 000 €	
Aide à la diffusion / valorisation	7 000 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	7 000 €	
<b>EQUIPEMENT</b>	<b>1 100 €</b>			<b>1 100 €</b>	
Ordinateur portable	900 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	900 €	
Imprimante	200 €	CNRS	IRHIS-UMR 8529	200 €	
<b>TOTAL DES COUTS DIRECTS</b>	<b>110 368 €</b>			<b>110 368 €</b>	
COUTS INDIRECTS - FRAIS DE GESTION (8%)*	8 829,44 €			8 829,44 €	
<b>TOTAL DES COUTS DIRECTS ET INDIRECTS</b>	<b>119 197,44 €</b>			<b>119 197,44 €</b>	

## Annexe 3

### Suivi des dépenses

#### Suivi des dépenses

Nature et intitulé des postes de dépenses	Budget Prévisionnel (Annexe 1)	Dépenses acquittées et justifiées	Taux de consommation
<b>Investissement ( Equipement )</b>			<b>0,0%</b>
			0,0%
			0,0%
<b>Fonctionnement</b>			<b>0,0%</b>
<i>Consommables</i>			0,0%
			0,0%
			0,0%
<i>Frais de mission</i>			0,0%
			0,0%
			0,0%
<i>Services et expertise externe</i>	- €	- €	0,0%
			0,0%
			0,0%
<b>Dépenses de personnels</b>			<b>0,0%</b>
			0,0%
			0,0%
			0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0,0%</b>

<b>Modèle de compte-rendu</b>	
<b>Nom du projet:</b>	<b>Nom du coordinateur :</b>
<b>1. Montant des dépenses acquittées</b>	
engagées	
acquittées	
<b>4. Suivi Scientifique du Projet de Recherche</b>	
<p><b>Le cas échéant, veuillez joindre à ce document le rapport du comité de suivi individuel du doctorant recruté dans le cadre de cette opération.</b></p>	
<p>1/Veuillez décrire en détail les activités et les résultats obtenus durant cette période au regard du projet défini en annexe 1.</p> <p>4/ Listez en particulier les recrutements, publications, participation à des conférences, écoles d'été/ d'hiver, opération de valorisation économique, opération de valorisation scientifique auprès du grand public, et toutes autres réalisations découlant du projet.</p>	

Veillez décrire ici les suites envisagées pour le projet (publications, nouvelles collaborations, dépôt à un projet européen, etc.)

# Annexe 4

## Suivi scientifique

### RECRUTEMENT

APPEL A PROJETS	TITRE DU PROJET	NOM DU PORTEUR	ETABLISSEMENT GESTIONNAIRE

### 1. Post-Doctorants recrutés avec un apport financier L-SITE ULNE

Nom	Prénom	Date du recrutement	Personnes exerçant leur activité depuis au moins 3 ans à l'étranger au moment de leur recrutement




**2. Enseignants / Chercheurs recrutés avec un apport financier I-SITE ULNE**

Nom	Prénom	Date du recrutement	Personnes exerçant leur activité depuis au moins 3 ans à l'étranger au moment de leur recrutement	Junior (doctorat depuis moins de 5 ans) ou Senior (doctorat depuis plus de 5ans)	Statut

**3. Doctorants recrutés avec un apport financier I-SITE ULNE**

Nom	Prénom	Date du recrutement	Personnes exerçant leur activité depuis au moins 3 ans à l'étranger au moment de leur recrutement	Cofinancement (préciser le cofinancœur et le montant)

*RB*




## **FORMATION**

### **4. Formations financées ou co-financées à l'aide de crédits I-SITE ULNE**

	<b>Nombre d'apprenants<sup>1</sup> concernés par les projets (co)financés par l'I-SITE ULNE</b>	<b>Durée moyenne en heures par apprenant</b>
<b>Projets en formation initiale<sup>2</sup> Modules, ou parcours qualifiant et non-diplômant, ou dispositifs de formation tout au long de la vie (hors Idefi, Idefi-N, Dune et Disrupt Campus)<sup>3</sup></b>		

### **5. Formations financées ou co-financées à l'aide de crédits I-SITE ULNE : utilisation de méthodes innovantes**

Les apprenants sont les personnes suivant un enseignement : des étudiants inscrits selon APOGEE (à l'université cible ou un des autres établissements d'enseignement supérieur du site), des personnes inscrites à un MOOC, des stagiaires de formation continue...

<sup>2</sup> Les projets de formation peuvent relever de plusieurs catégories : modules de formation, parcours complet, équipements servant à plusieurs formations, innovations pédagogiques (applicables dans de nombreuses formations...). Tous ces cas sont considérés conjointement ci-dessous.

<sup>3</sup> Par analogie avec les Idefi, un module est un enseignement d'au minimum 12 heures de quelque nature que ce soit : en présentiel ou à distance, cours magistral ou travaux pratiques, en première année de Licence ou au sein d'une école doctorale ... L'élaboration ou le fonctionnement de ce module doit bénéficier d'un soutien financier significatif (total ou partiel) de l'Initiative, y compris pour la composante RH

Nombre d'étudiants exposés au e-learning <sup>4</sup>	Nombre d'étudiants exposés au e-learning en formation continue	Nombre d'étudiants exposés aux Nouvelles pédagogies actives <sup>5</sup>	Nombre d'étudiants exposés au Learning analytics <sup>6</sup>	Nombre d'étudiants exposés à l'adaptative learning <sup>7</sup>

## RESULTAT

### 6. Publications

D.O.I.	Titre	Revue / Ouvrage	Date

<sup>4</sup> E-learning : utilisation d'outils électroniques pour l'apprentissage (à distance ou pas)

<sup>5</sup> Nouvelles pédagogies actives : méthodes d'apprentissage qui rendent l'apprenant acteur de son apprentissage (ex: méthodologies collaboratives, classes inversées)

<sup>6</sup> Learning analytics : Analyse fine des données et des traces créées par l'activité d'un apprenant sur un système électronique afin d'améliorer l'apprentissage

<sup>7</sup> Adaptative learning : Cours, exercices ou évaluations à faire en ligne (à la maison, en classe, en entreprise) s'adaptant à un individu en temps réel, selon son rythme d'apprentissage, ses difficultés, ses facilités et ses préférences.


**7. Congrès / conférences**

Nom de la présentation	Intitulé de l'événement	Date

**8. Valorisation**

Type : ( D.I, Brevet, Licence, Logiciel etc)	Numéro d'identifiant	Structure de transfert	Date



## Convention d'octroi d'un mandat de recherche

Le Comité directeur du Centre de compétences Dusan Sidjanski en études européennes (CCDSEE) affilié au *Global Studies Institute* propose de confier un mandat à **M. Roman KRAKOVSKÝ**.

Ce mandat est confié par le GSI (auquel est rattaché le CCDSEE) à M. Krakovský, lequel sera rémunéré à hauteur de 1'000 CHF. Il s'engage en contrepartie à rédiger une contribution sur la mobilisation dans les pays d'Europe centrale et orientale en faveur de la protection du climat, et les limites ou résistances à cette mobilisation et à la remettre au 20 mai 2021 au plus tard au Directeur du GSI. Cette contribution est destinée à paraître dans le prochain ouvrage que publiera en juin 2021 le CCDSEE sur le thème de *La finance au service du climat*.

Historien de la période contemporaine et spécialiste de l'Europe centrale et orientale, titulaire d'un doctorat de l'Université de Paris I, M. Krakovský est actuellement chargé de cours suppléant à temps partiel au GSI où il enseigne dans le cadre du Master Russie-Europe médiane. Il a publié plusieurs ouvrages, dont récemment *Le populisme en Europe centrale et orientale* (Fayard, 2019).

La contrepartie financière du mandat sera versée après acceptation de sa contribution écrite à l'ouvrage mentionné ci-dessus.

Cet engagement est entièrement pris en charge par le CCDSEE sur le fonds UN 9824.

Roman Krakovský

Prof. Nicolas Levrat

Genève, le 15 avril 2021



M. KRAKOVSKY ROMAN  
Rue Louis Blanc 35  
F-93400 ST-OUEN

MATRICULE	FONCTION	TAUX %	FONDS	CENTRE FIN	CLASSE	ANNUITE
5130674	TEMPO E	HORAIRE	UN9824	GSIA		

Pain du mois en cours	BASF	TALX	MONTANT	TOTAL
Nombre de forfait	5130674	1,00	1.000,00	1.000,00

**Salaire Brut** 1.000,00

Cotis. AVS	1.000,00	5,3000 %	53,00-
Ass.maternité Genève part	1.000,00	0,0430 %	0,45-
Cotis. AC	1.000,00	1,1000 %	11,00-
Accident non profess.	1.000,00	0,6920 %	6,90-

**Charges sociales** 71,35-

**NET** 928,65

Impôt à la source 15,10-

**Indemnités et retenues** 15,10-

**Net à payer** 913,55

Date d'effet du 01.06.2021 au 31.05.2021 .

--> 1,00 Enquêtes à 1000,00 = CHF 1.000,00

Payable dès le: **25.06.2021**

Virement:	CREDIT LYONNAIS	FR9130002007000000046126K30	913,55
-----------	-----------------	-----------------------------	--------



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**DIVISION COMPTABILITÉ  
ET GESTION FINANCIÈRE**

Section des salaires et assurances sociales  
24 rue du Général Dufour - CH-1211 Genève 4

**BULLETIN DE SALAIRE**

**Juillet 2021**

N° personne: 2151169

**M. KRAKOVSKY ROMAN**  
Rue Louis Blanc 35  
F-93400 ST-OUEN

MATRICULE	FONCTION	TAUX %	FONDS	CENTRE FIN	CLASSE	ANNUITÉ
		BASE	TAUX	MONTANT		TOTAL
Paie du mois en cours						15,10
Impôt à la source						15,10
Indemnités et retenues						15,10
Net à payer						
Payable dès le: 25.07.2021						15,10
Virement	CREDIT LYONNAIS			FR913000200700000046128K30		

Le 15/04/2014 14:28, [katja.lehtisaari@helsinki.fi](mailto:katja.lehtisaari@helsinki.fi) a écrit :

Dear Dr. Krakovsky,

Thank you for your application and interest in our Visiting Scholars Programme! The selection committee highly appreciated your proposal, and we have the pleasure to invite you to join the Aleksanteri Institute as an Aleksanteri Visiting Fellow. We hope that your stay here will prove to be an intellectually and socially rewarding experience and we wish to make you feel at home in Helsinki and at the Aleksanteri Institute.

We received 176 applications and we are able to support only a small portion of all the proposals we thought were excellent. We would like to invite you to a visit of three months at the time that you had suggested in your application (1.1.-30.3.2015).

We hope that you would confirm the time of your visit at your earliest convenience, preferably before 22 April. Should you have a change of plans inhibiting you from coming to Helsinki, we would highly appreciate an immediate correspondence regarding this.

Please find more information in the enclosed invitation letter.

I wish you warmly welcome to the Aleksanteri Institute and University of Helsinki!

All the best,

Katja Lehtisaari  
Head of International Affairs  
D.Soc.Sc. (YTT)  
Acting Head of International Affairs (Kansainvälisten asioiden päällikkö)  
Aleksanteri Institute (Aleksanteri-instituutti)  
University of Helsinki (Helsingin yliopisto)  
Tel +358 50 311 2590

<http://tinyurl.com/lehtisaari>

<http://www.twitter.com/koikkal>



UNIVERSITY OF HELSINKI

Sender  
University of Helsinki  
H941  
PL 33 (Yliopistonkatu 4)  
00014 HELSINGIN YLIOPISTO

PAYSLIP 1/1  
DATE OF PAYMENT 29.05.2015

PERSONAL DATA

Personal ID no. 291276-9012 Employee number 9363756  
Empl. rel. code 4 Reg. date of paym Mth 31.day  
Type of emp. rel. Payment recipient  
Unit H941  
10 months taxable income

Receiver

Krakovsky, Roman  
Aleksanteri-instituutti, PL 42

00014 HELSINGIN YLIOPISTO

TAX INFORMATION1	TAX INFORMATION2	SALARY DATA	SALARY DATA 2

TAX INFORMATION BEGINNING OF THE YEAR			

DATE OF PAYMENT DATA			
DATE	BASIS OF PAYMENT	ADDTL. INFORMATION	EUROS
01.05.15-31.05.15	Scholarship/month	848915	2.700,00

PERS.DATA, PAY PERIOD	EMP.REL.DATA,DATE OF PAYM	Payment e ***2700,00 PERS. DATA, CURRENT YEAR	
	Non-taxable earnings 2700,00		

Preserve this payslip for tax information purposes

SALARY CERTIFICATE			
Name	Krakovsky, Roman	Personal ID no.	291276-9012 4
Job title	Researcher	Beg.and term.of emp.	01.01.30-01.01.30
Name of employer	University of Helsinki	Reg. monthly salary	
Date	Salary accr., prev.year 01.01.14 - 31.12.14	Salary accr., curr.year 01.01.15 - 31.12.15	Salary,latest pay period 01.05.15 - 31.05.15
Taxable earnings			
Holiday bonus			
Holiday compensation			
Taxable compensation			
Shift and period compensation			
Tax withheld			
Trade union fees			

116650 (post 150521 (2) 150521 1509 cdbu18 1120Kc1d 574 01/1 1/1 BUIB:00403

- Vu le code de l'Éducation, notamment les articles L. 711-9, 717-1 et L. 911-1 et suivants.
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État et notamment son article 4-2
- Vu le décret 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
- Vu le décret n° 85-427 du 12 avril 1985 modifié relatif à l'École des hautes études en sciences sociales ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2011 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L712-9, L 712-10 et L 954-1 à L 954-3 du Code de l'éducation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Vu la circulaire SG01-RJ/CCh n°2002.185 du 23 octobre 2002 relative à l'aménagement et la réduction du temps de travail
- Vu la convention de préfinancement n°ANR-11-IDEX-0006, dans le cadre des initiatives d'excellences, conclue entre l'agence nationale de la recherche (ANR), l'État et le PRES HESAM signée le 3 mai 2012
- Vu la convention de reversement de l'avance sur l'aide attribuée par l'ANR dans le cadre de l'action « Laboratoires d'excellence » (LABEX) pour le projet « TEP SIS »

**CONTRAT DE TRAVAIL POST DOCTORANT  
FINANCEMENT ANR**

Entre les soussignés :

*d'une part,*

l'École des hautes études en sciences sociales, Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
siège social : 190-198, avenue de France 75244 PARIS cedex 13 ;  
n° de SIRET : 197 537 426 00037 ; n° URSSAF : 965.80.03.169.230.001.018.  
représentée par son Président,  
ci-dessous désigné « l'EHESS »,

*et d'autre part,*

**Monsieur Roman KRAKOVSKY**  
Né(e) le 29/12/1976 à Zilina  
adresse : 14, rue des Roses 75018 Paris  
nationalité : slovaque  
n° de sécurité sociale : 1 76 12 99 117 002 30  
post-doctorant ci-dessous désigné « le contractant »,

**ETANT PREALABLEMENT RAPPELE**

L'EHESS, grand établissement d'enseignement et de recherche, membre fondateur du Pres Hesam, a obtenu une subvention dans le cadre du Labex « TEP SIS »

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT**

**Article 1 – Objet**

Le contractant est engagé en qualité de contractuel à durée déterminée par l'EHESS dans le cadre du projet de recherche indiqué au préambule.

Il est affecté au **Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS)**, comme « **membre de l'équipe** » du **projet de recherche sous la responsabilité scientifique de Monsieur Richard Rechtman**.

Au sein de l'IRIS, le Contractant effectuera plus précisément des travaux de recherche dans le cadre du programme ci-dessus mentionné, ci-après désignée « l'Etude ».

Il est convenu que pendant toute la durée des présentes, l'EHESS continue d'assurer la gestion administrative, comptable et sociale du Contractant, lequel reste en tout état de cause et quel que soit le lieu d'affectation sous son autorité hiérarchique.

## Article 2 – Durée

Le **Contractant** est engagé pour la période allant du **1er novembre 2014** au **31 octobre 2015** à temps complet, soit une durée de 1 an.

Le présent contrat est à durée déterminée. Il ne peut être renouvelé, le cas échéant, que jusqu'à la fin du projet. Cet engagement, fait pour la durée ci-dessous définie, ne peut, en aucun cas, ouvrir droit à un engagement permanent ni être transformé en emploi ouvert au Budget de l'Etat, le contrat ne pouvant excéder la durée de la convention. Le présent contrat prend fin automatiquement à la date indiquée ci-dessous sans formalité.

Cependant, les dispositions des articles 8 «Propriétés intellectuelles- Garanties», 9 «Confidentialité» et 10 «Communication» ci-dessous resteront en vigueur nonobstant l'expiration ou la résiliation du présent contrat.

## Article 3 - Période d'essai

La période d'essai est fixée à 1 mois. Pendant cette période, le contrat peut être dénoncé unilatéralement sans préavis et sans donner lieu à indemnité.

## Article 4 – Rémunération

Le **Contractant** percevra une rémunération brute mensuelle de 2365 € exclusive de toute rémunération accessoire (indemnités forfaitaires ou horaires pour travaux supplémentaires ou prime de participation à la recherche).

La dépense correspondant au présent contrat sera imputée sur le compte de l'IRIS, SOC14- destination 1112 -Convention CRLABT12 Fonds 6251.

De plus, le contractant percevra le cas échéant une indemnité de transport qui lui sera versée sur présentation de justificatifs.

## Article 5 : protection sociale

En matière de protection sociale le **Contractant** bénéficiera des dispositions prévues par le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié. Il est affilié au régime général de la Sécurité sociale (assurances sociales, allocations familiales, accidents du travail et maladies professionnelles) et au régime de l'IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des assurances sociales des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques) et aux Assedic. Les cotisations salariales correspondantes sont prélevées sur le montant de la rémunération perçue.

## Article 6 : congés

Conformément au décret n°2000-815 du 25 août 2000, le contractant bénéficiera compte tenu de la durée du service effectué, d'un congé annuel suivant la réglementation en vigueur dans l'établissement.

Les congés annuels devront être pris pendant la durée du contrat. Il est convenu que les jours de congés éventuellement fixés par l'EHESS pendant les périodes de congés universitaires seront compris dans le décompte.

**Aucune indemnité ne sera due pour compenser les congés non pris.**

## Article 7 – Obligations du Contractant

Le **Contractant** travaille dans le respect des obligations auxquelles sont soumis les agents de l'État et notamment en ce qui concerne l'assiduité, la discipline et la discrétion professionnelle. Il s'engage à respecter les horaires de travail et les consignes générales ou particulières qui lui seront donnés, en particulier par **Monsieur Richard Rechtman**, « chercheur principal ».

Il s'engage à informer au plus tôt l'EHESS, ou tout tiers mandaté par l'EHESS, de toutes modifications pouvant intervenir dans sa situation professionnelle et/ou personnelle.

En cas d'empêchement d'assurer son service, le contractant devra immédiatement et au plus tard dans les 48 heures qui suivent le début de l'absence en informer **Monsieur Richard Rechtman** en précisant le motif et la durée de cette absence et fournir un justificatif. En cas d'arrêt maladie ou d'accident du travail, le justificatif correspondant devra être adressé au bureau des personnels non titulaires.

## Article 8 – Propriété intellectuelle – Garanties

8.1 Pour les œuvres créées dans le cadre de ce contrat de travail, conformément aux articles L. 131-3-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle, les droits d'exploitation sont cédés à l'EHESS pour ses activités d'enseignement et de recherche, et en particulier dans le cadre de la convention de subvention susvisée.

En conséquence, le contractant cède à l'EHESS, à titre exclusif, pour les besoins de son exploitation en France et dans le monde dans le cadre de ses activités de recherches et d'enseignement pour la durée légale de protection du droit d'auteur :

- le droit de reproduire, d'adapter, de traduire en toutes langues, imprimer, éditer son œuvre, sur tout support et notamment édition-papier, film, vidéo, édition-électronique, support magnétique, électronique numérique (CD, CD-Rom, CDI, DVD, DVD-R, Blu-Ray, HD-DVD, UMD), ainsi que l'intégration dans des bases de données ;

- le droit de représenter par tout procédé actuel et futur de communication au public et notamment, film, vidéocassette, disque optique, support multimédia (CD, CD Rom, CDI, DVD, DVD-R, Blu-Ray, HD-DVD, UMD etc.) à partir d'appareil de projection, poste d'ordinateur, borne audiovisuelle, borne interactive multimédia, moniteurs, etc.
- le droit de diffuser en ligne sur le réseau Internet sur le site de l'EHESS.

Il est entendu que l'EHESS ne peut exercer les droits cédés que dans le respect du droit moral du contractant.

8.2 Les logiciels créés par le contractant dans le cadre du présent contrat appartiennent à l'EHESS en application de l'article L.113-9 du code de la propriété intellectuelle.

8.3 Pour les découvertes protégées au titre de la propriété industrielle, conformément au code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L. 611-7 et R. 611-11 à R. 611-14, les inventions faites par le contractant appartiennent à l'EHESS. Le contractant reconnaît que l'EHESS est propriétaire de tout autre résultat valorisable, protégeable ou non par un titre de propriété industrielle.

L'EHESS dispose seul du droit de déposer les titres de propriété intellectuelle correspondants aux résultats précités. L'EHESS s'engage à ce que le nom du contractant, s'il est considéré comme inventeur, soit mentionné dans les demandes de brevets, à moins que le contractant ne s'y oppose. Le contractant s'engage à donner toutes signatures et à prêter son entier concours à l'établissement pour les procédures de protection de ces résultats (notamment pour le dépôt éventuel d'une demande de brevet, son maintien en vigueur et sa défense) ainsi que pour leur exploitation et ce tant en France qu'à l'étranger.

8.4 Le contractant garantit à l'EHESS la jouissance entière paisible et libre des droits cédés contre tout trouble, revendication et éviction quelconque de tiers afférent à l'exploitation autorisée au contrat.

8.5 L'EHESS pourra céder librement à des tiers, les droits cédés par le présent contrat.

8.6 L'ensemble de ces dispositions demeure valable à l'expiration du contrat.

#### Article 9 – Confidentialité

Pendant la durée du projet et pendant une période de cinq ans après son achèvement ou toute autre période fixée ultérieurement, le Contractant s'engage à maintenir la confidentialité des informations, données, documents, méthodologies et savoir-faire ou autres éléments qui sont désignés comme étant de nature confidentielle ou qui ne font pas partie du domaine public, en relation avec l'exécution du projet.

#### Article 10- Communication / Publication

Le Contractant reconnaît que l'Etude et ses résultats s'intègrent dans le projet de recherche « **Labex TEPSIS** ». Il accepte que toutes publications puissent être fournies à la Communauté européenne dans le cadre de la convention de subvention, et le cas échéant que celle-ci puisse les publier sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, à des fins d'information et de communication, sans qu'il puisse percevoir une quelconque rémunération à ce titre.

Le Contractant reconnaît ne pouvoir faire des publications ou communications écrites ou orales relatives aux travaux réalisés à l'EHESS dans le cadre du projet de recherche, qu'après autorisation écrite de l'EHESS ou, le cas échéant, de l'une des personnes que cette dernière aura nommément désignées à cet effet, en particulier **Monsieur Richard Rechtman**, « chercheur principal » du projet de recherche. Cette autorisation sera accordée sous réserve des intérêts de l'EHESS, dans le respect des accords éventuellement conclus avec des partenaires tiers et en particulier de la convention de subvention.

Elle ne pourra être refusée que pour des raisons dûment justifiées.

Le Contractant s'engage à ce que les publications ou communications mentionnent explicitement les noms de l'EHESS et des auteurs, et en particulier de **Monsieur Richard Rechtman**, en précisant la mention suivante :

**Les recherches menant aux présents résultats ont bénéficié d'un soutien financier de l'Etat et de l'ANR pour le projet de recherche « Labex TEPSIS »**

Le Contractant accepte qu'il puisse être sursis à publication ou tout autre divulgation publique, dans le cas où les résultats de l'Etude feraient l'objet de dispositions particulières liées à l'existence d'une collaboration entre l'EHESS et un partenaire tiers portant sur tout ou partie de l'Etude ou de ses résultats, et en particulier de la convention de subvention, compte tenu de l'état de l'avancement général du projet de recherche, sans pouvoir invoquer ni préjudice ni indemnité.

Les engagements précisés ci-dessus s'appliquent pendant la durée du contrat et resteront en vigueur durant une période de 5 (cinq) ans après l'expiration du présent contrat.

**Article 11 – Démission**

Le Contractant peut démissionner en informant l'EHESS de son intention par lettre recommandée avec accusé de réception, et en respectant un préavis de :

- huit jours s'il a moins de six mois de services ;
- un mois s'il a au moins six mois et moins de deux ans de services ;
- deux mois s'il a au moins deux ans de services.

**Article 12 – Résiliation**

En cas de faute professionnelle grave du Contractant ou en cas de non-respect par le contractant des dispositions du présent contrat, l'EHESS se réserve le droit de résilier le présent contrat sans préavis et sans indemnité.

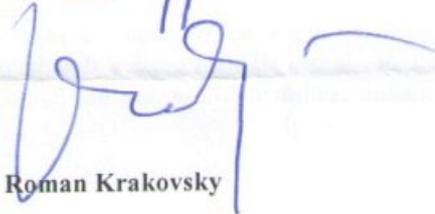
**Article 13 - litiges et loi applicable**

Le présent contrat est soumis au droit français. Il est établi en version française qui fait seule foi.

Le Tribunal administratif de Paris est compétent pour connaître les litiges qui pourraient naître de l'exécution du présent contrat, après épuisement des voies de conciliation.

Fait à Paris, en 2 exemplaires originaux, le 03/11/2014

Le contractant  
Signature  
(précédée de la mention « lu et approuvé »)

*lu et approuvé*  
  
Roman Krakovsky

Pour l'EHESS  
Le Président

Le Président de l'EHESS  
par délégation  
la Directrice générale des services  
  
Hélène Moulin-Rodarie

- Vu le code de l'Éducation, notamment les articles L. 711-9, 717-1 et L. 911-1 et suivants.
- Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, modifiée par la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État et notamment son article 4-2
- Vu le décret 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies.
- Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État ;
- Vu le décret n° 85-427 du 12 avril 1985 modifié relatif à l'École des hautes études en sciences sociales ;
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2011 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L712-9, L 712-10 et L 954-1 à L 954-3 du Code de l'éducation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012
- Vu la circulaire SG01-RJ/CCh n°2002.185 du 23 octobre 2002 relative à l'aménagement et la réduction du temps de travail
- Vu la convention de préfinancement n°ANR-11-IDEX-0006, dans le cadre des initiatives d'excellences, conclue entre l'agence nationale de la recherche (ANR), l'État et le PRES HESAM signée le 3 mai 2012
- Vu la convention de reversement de l'avance sur l'aide attribuée par l'ANR dans le cadre de l'action « Laboratoires d'excellence » (LABEX) pour le projet « TEPSIS »
- Vu le contrat signé le 3 novembre 2014
- Vu l'avenant n°1 signé le 29 juin 2015

**AVENANT N°2  
AU CONTRAT DE TRAVAIL  
Post-Doctorant**

Entre les soussignés :

D'une part,

l'École des hautes études en sciences sociales, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, siège social : 190-198, avenue de France-75244 Paris cedex 13 ; n° de SIRET : 197 537 426 00037 ; n° URSSAF : 965 80 03 169 230 001 018 représentée par son Président, ci-dessous désigné l'EHESS,

et

D'autre part,

**Monsieur Roman KRAKOVSKY**, demeurant **14, rue des Roses, 75018 Paris**

il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1 :**

Les articles 2 et 4 sont ainsi modifiés :

**Au lieu de : Le contractant est recruté « du 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2016 à temps complet, pour une rémunération brute mensuelle de 2365.00 euros »**

**Lire : Le contractant est recruté du « 1<sup>er</sup> novembre 2014 au 31 octobre 2017 à temps complet pour une rémunération brute mensuelle de 2365.00 euros.**

**Article 2 :**

Les autres articles du contrat restent inchangés.

**Article 3 :**

Le Président de l'École des hautes études en sciences sociales est chargé de l'exécution du présent avenant.

**Fait à Paris, le 25 octobre 2016**

**Le contractant**

(faire précéder sa signature de la mention  
manuscrite  
« Lu et approuvé »)

**Le Président de l'EHESS**

Le Président de l'EHESS  
par délégation  
la Directrice générale des services



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ		SIRET
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES	10200000731277
IDENTIFICATION				
MIN.	NUMERO	CLE	N° DOS	GRADE
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT
				ENFANTS A CHARGE
				ECH
				INDICE OU N° D'HEURES
				Taux Horaire ou NBI
				TEMPS PARTIEL

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	30,47		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		162,00	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		118,50	
401510	C.R.D.S.		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		7,10	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			40,21
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			201,03
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			42,57
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			302,72
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		62,43	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			93,65
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		21,15	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			130,21
554500	COT PAT VST TRANSPORT			63,86

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ	€	€	€
---------------------------	---	---	---

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 3412,81	TOTAUX DU MOIS	€ 2395,47	€ 456,31	€ 1017,34
1 76 12 99 117 002 30	COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 939,16 €	TOTAL CHARGES PATRONALES	
BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS				
€ 2 365,00	€ 2 365,00				
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS				
€ 1 976,08	€ 1 976,08				
COMPTABLE ASSIGNATAIRE					
EHESS					
MIS EN PAIEMENT LE					
26 JANVIER 2015					
VIRÉ AU COMPTE N°					

MR KRAKOVSKY ROMAN  
  
14 R ROSES  
  
75018 PARIS



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ		SIRET
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	<b>EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES</b>	<b>10200000731277</b>
IDENTIFICATION				
MIN	NUMERO	CLE	N°DOS	GRADE
930	1 76 12 99 117 002	30	00	CONTR. POST-DOCTORANT
				00
				00

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	58,40		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		324,01	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		111,53	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		237,01	
401510	C.R.D.S.		23,24	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		35,48	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		14,19	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			248,33
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			80,41
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			23,65
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			402,05
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			85,14
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			14,19
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			605,44
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		124,87	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			187,30
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			302,72
554500	COT PAT VST TRANSPORT			127,71
650300	RETENUE ACOMPTE AGT CMPT	1722,00		
800011	REGULARISATION D'ACOMPTE	1722,00		

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

<b>RAPPEL SUR REMUN. PRINC.</b>	€ 4730,00	€	€
---------------------------------	-----------	---	---

NUMERO SECURITE SOCIALE	€ 6865,34	TOTAUX DU MOIS	€ 4788,40	€ 4314,33	€ 2076,94
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	474,07 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 4 730,00	€ 4 730,00
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 3 994,44	€ 3 994,44

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
<b>EHESS</b>
MIS EN PAIEMENT LE
<b>26 JANVIER 2015</b>

**MR KRAKOVSKY ROMAN**

**14 R ROSES**

**75018 PARIS**

VIRÉ AU COMPTE N°  
FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP



AFFECTATION

LIBELLE

SIRET

GESTION POSTE 20 3127 F84 075 EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES 10200000731277  
075 3742

IDENTIFICATION

DECEMBRE 2014

MIN. NUMERO CLE DOS  
930 1 76 12 99 117 002 30 00

	DU	PERÇU	DU	PERÇU	DU	PERÇU
TRAITEMENT BRUT	4730,00					
TOTAL MOIS (A REPORTER)						
SOLDE MOIS	4730,00					
ELEMENTS ADMINISTRATIFS MODIFIES	NOUVELLE VALEUR	ANCIENNE VALEUR	NOUVELLE VALEUR	ANCIENNE VALEUR	NOUVELLE VALEUR	ANCIENNE VALEUR
INDICE REMUNERATION	0000					
SECURITE SOCIALE	12					
RETRAITE COMPLEMENTAIRE	10					
REGIME DE REMUNERATION	PLEIN TRAI					
SITUATION STATUTAIRE	22					

RAPPEL DU 01 11 2014  
AU 31 12 2014

REMUNERATIONS PRINCIPALES  
PRESTATIONS FAMILIALES

	TOTAL FEUILLET	TOTAL GENERAL
REMUNERATIONS PRINCIPALES	€ 4730,00	€ 4730,00
PRESTATIONS FAMILIALES	€	€



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ETRE DEMANDE AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUE CI DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION

AFFILIATION		LIBELLE		SIRET	
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES		10200000731277
IDENTIFICATION					
MIN.	NUMERO	CLÉ	N°DOS	GRADE	ENFANTS A CHARGE
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00
					00

CODE	ELEMENTS	€	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	30,47		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		162,00	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		7,10	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			40,21
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			201,03
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			42,57
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			302,72
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		62,43	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			93,65
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,15	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			130,21
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			63,86

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ [ € € € ]

NUMERO SECURITÉ SOCIALE	€ 3412,81	TOTAUX DU MOIS	€ 2395,47	€ 456,31	€ 1017,34
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 939,16 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 4 730,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 3 952,16	€ 1 976,08

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
EHESS

MIS EN PAIEMENT LE
23 FEVRIER 2015

VIRÉ AU COMPTE N°
-------------------

FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP

MR KRAKOVSKY ROMAN  
  
14 R ROSES  
  
75018 PARIS

SECURISE, RAPIDE, ET SIMPLE, DECLAREZ  
VOS REVENUS EN LIGNE DES LE 15 AVRIL  
DANS VOTRE INTÉRÊT. CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VÔTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIDELLE		SIRET	
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES		10200000731277
IDENTIFICATION					
MIN.	NUMERO	CLE	N°COS	GRADE	ENFANTS A CHARGE
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR.POST-DOCTORANT	00
					00

CODE	ELÉMENTS	€	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	30,47		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		162,00	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		7,10	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			40,21
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			201,03
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			42,57
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			302,72
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		62,43	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			93,65
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,15	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			130,21
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			63,86

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 3412,81	TOTAUX DU MOIS	€ 2395,47	€ 456,31	€ 1017,34
1 76 12 99 117 002 30	COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 939,16 €	TOTAL CHARGES PATRONALES	

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 7 095,00	€ 2 365,00
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 5 928,24	€ 1 976,08

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
EHESS
MIS EN PAIEMENT LE
25 MARS 2015

MR KRAKOVSKY ROMAN

14 R ROSES

75018 PARIS

VIRÉ AU COMPTE N°  
FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP

SECURISE, RAPIDE, ET SIMPLE, DECLAREZ  
VOS REVENUS EN LIGNE DES LE 15 AVRIL  
DANS VOTRE INTÉRÊT, CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE

PAY018-100505-V

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ		SIRET
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	<b>EHSS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES</b>	<b>10200000731277</b>
IDENTIFICATION		GRADE	ENFANTS À CHARGE	ECH.
MIN.	NUMERO	CLÉ	N°DOS	INDICE OU NB. D'HEURES
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT 00 00
TAUX HORAIRE OU NBI		TEMPS PARTIEL		

CODE	ELEMENTS	A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€ 30,47		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		€ 162,00	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 118,50	
401510	C.R.D.S.		€ 11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		€ 17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		€ 7,10	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 40,21
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 201,03
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 42,57
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 302,72
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		€ 62,43	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 93,65
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		€ 21,15	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			€ 130,21
554500	COT PAT VST TRANSPORT			€ 63,86

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 3412,81	TOTAUX DU MOIS	€ 2395,47	€ 456,31	€ 1017,34
1 76 12 99 117 002 30	COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 939,16 €	TOTAL CHARGES PATRONALES	

BASE SS DE L'ANNEE	BASE SS DU MOIS
€ 9 460,00	€ 2 365,00
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 7 904,32	€ 1 976,08

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
<b>EHSS</b>
MIS EN PAIEMENT LE
<b>24 AVRIL 2015</b>

**MR KRAKOVSKY ROMAN**

**14 R ROSES**

**75018 PARIS**

VIRÉ AU COMPTE N°  
FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDiqué CI-DESSOUS. RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLÉ				SIRET			
GESTION POSTE		20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES				10200000731277			
IDENTIFICATION				GRADE		ENFANTS A CHARGE	ECH	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL	
MIN	NUMÉRO		CLÉ	N°DOS	CONTR. POST-DOCTORANT		00	00			
930	1 76 12 99 117 002		30	10							

CODE	ELEMENTS	A PAYER	A DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€ 30,47		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		€ 162,00	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 118,50	
401510	C.R.D.S.		€ 11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		€ 17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		€ 7,10	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 40,21
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 201,03
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 42,57
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 302,72
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		€ 62,43	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 93,65
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		€ 21,15	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			€ 130,21
554500	COT PAT VST TRANSPORT			€ 63,86

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 3412,81	TOTAUX DU MOIS	€ 2395,47	€ 456,31	€ 1017,34
1 76 12 99 117 002 30					

COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 939,16 €	TOTAL CHARGES PATRONALES
----------------------	-------------	------------	--------------------------

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 11 825,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 9 880,40	€ 1 976,08

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHESS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**22 MAI 2015**

VIRÉ AU COMPTE N°  
FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP

MR KRAKOVSKY ROMAN  
  
14 R ROSES  
  
75018 PARIS





DRFIP ILE DE FRANCE  
ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

**BULLETIN DE PAYER**

N° ORDRE **A 196924**

MOIS DE **JUILLET 2015**

TEMPS TRAVAIL **0,00 H**

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RENSEIGNEMENTS À NOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLÉ				SIRET			
GESTION POSTE		20 3127 075 3742	F84 075	<b>EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES</b>				<b>10200000731277</b>			
IDENTIFICATION				GRADE		ENFANTS A CHARGE	ECH.	INDICE CL. NU. D'HEURES	ORAIRE NBI	TEMPS PARTIEL	
MIN.	NUMERO		CLÉ	INDOS							
930	1 76 12 99 117 002		30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00				

CODE	ELEMENTS	A PAYER	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	2365,00	
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	30,47	
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		62,00
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		55,77
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		18,50
401510	C.R.D.S.		11,62
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		17,74
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		7,10
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL		124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL		40,21
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE		11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF		201,03
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF		42,57
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE		7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON		302,72
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		62,43
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A		93,65
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		21,15
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.		130,21
554500	COT PAT VST TRANSPORT		67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ

€	€	€
---	---	---

NUMERO SECURITE SOCIALE		€ 3416,35	TOTAUX MOIS	€ 239,47	€ 456,31	€ 1020,88
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET PAYER	1 939,16 €		TOTAL CHARGES PATRONALES
BASE SS DE L'ANNEE	BASE SS DU MOIS					
€ 16 555,00	€ 2 365,00					
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS					
€ 13 832,56	€ 1 976,08					
COMPTABLE ASSIGNATAIRE						
EHESS						
MIS EN PAIEMENT LE						
27 JUILLET 2015						
VIRE AU COMPTE N°						

MR KROVSKY DMAN  
14 ROSES  
7501 PARIS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

DANS VOTRE INTÉRÊT - CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE

13.02.018 - IMPRIMERIE NATIONALE - 20131 47087FO - 135 282

FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRI,YFRPP

PAY018-100505-V



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI DESSOUS. RAPPELEZ-VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ		SIRET
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES	10200000731277
IDENTIFICATION				
MIN.	NUMERO	CLÉ	N°D05	
930	1 76 12 99 117 002	30	10	
		GRADE	ENFANTS À CHARGE	ECH
		CONTR. POST-DOCTORANT	00	00

CODE	ÉLÉMENTS	A PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	30,47		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		162,00	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		118,50	
401510	C.R.D.S.		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		7,10	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			40,21
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			201,03
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			42,57
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			302,72
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		62,43	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			93,65
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		21,15	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			130,21
554500	COT PAT VST TRANSPORT			67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE [ € € € ]

NUMERO SECURITE SOCIALE	€ 3416,35	TOTAUX DU MOIS	€ 2395,47	€ 456,31	€ 1020,88
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 939,16 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNEE	BASE SS DU MOIS
€ 18 920,00	€ 2 365,00
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 15 808,64	€ 1 976,08

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
EHESS
MIS EN PAIEMENT LE
25 AOUT 2015

MR KRAKOVSKY ROMAN  
  
14 R ROSES  
  
75018 PARIS

VIRÉ AU COMPTE N°  
FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP





TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ		SIRET			
GESTION POSTE	<b>20 3127 075 3742</b>	<b>F84 075</b>	<b>EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES</b>	<b>10200000731277</b>			
IDENTIFICATION		GRADE	ENFANTS À CHARGE	ECH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRES OU NBI	TEMPS PARTIEL
MIR	NUMÉRO	CEE	NDOS				
<b>930</b>	<b>1 76 12 99 117 002</b>	<b>30</b>	<b>10</b>	<b>CONTR. POST-DOCTORANT</b>	<b>00</b>	<b>00</b>	

CODE	ÉLÉMENTS	A PAYER	A DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	32,08		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		162,00	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		118,50	
401510	C.R.D.S.		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		7,10	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			40,21
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			201,03
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			42,57
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			302,72
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		62,43	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			93,65
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		21,15	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			130,21
554500	COT PAT VST TRANSPORT			67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMERO SECURITE SOCIALE	€ <b>3417,96</b>	TOTAUX DU MOIS	€ <b>2397,08</b>	€ <b>456,31</b>	€ <b>1020,88</b>
<b>1 76 12 99 117 002 30</b>		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	<b>1 940,77 €</b>	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ <b>23 650,00</b>	€ <b>2 365,00</b>

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ <b>19 760,80</b>	€ <b>1 976,08</b>

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHESS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**26 OCTOBRE 2015**

VIRE AU COMPTE N°

FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30

**MR KRAKOVSKY ROMAN**

**14 R ROSES**

**75018 PARIS**





TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER DOIT ETRE DEMANDE AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUE CI-DESSOUS. RAPPELZ VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION			LIBELLÉ			SIRET			
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHSS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES			10200000731277			
IDENTIFICATION				GRADE	ENFANTS A CHARGE	FCH	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRES OU NB.	TEMPS PARTIEL
MIN.	NUMERO	CLF	N°DCS	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00			
930	1 76 12 99 117 002	30	10						

CODE	ÉLÉMENTS	€	À PAYER	À DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	32,08		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		162,00	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		7,10	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			40,21
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			201,03
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			42,57
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			302,72
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		62,43	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			93,65
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,15	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			130,21
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMÉRO SECURITE SOCIALE	€ 3417,96	TOTAUX DU MOIS	€ 2397,08	€ 456,31	€ 1020,88
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 940,77 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE 55 DE L'ANNÉE	BASE 55 DU MOIS
€ 28 380,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 23 712,96	€ 1 976,08

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHSS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**18 DECEMBRE 2015**

VIRÉ AU COMPTE N°  
**FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP**

**MR KRAKOVSKY ROMAN**  
  
**14 R ROSES**  
  
**75018 PARIS**

1547014597

13.02.018.B08 - I.M.P. & I.M.S.E.I.E. N.A.T.I.O.N.A.L.E. - 2015-01-59323 ND - Novembre 2015 - 2015-10-PF-013 113

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE DESTINATAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION			LIBELLE			SIRET		
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHES PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES			10200000731277		
IDENTIFICATION			GRADE	ENFANTS A CHARGE	ECH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE DU NBI	TEMPS PARTIEL
MIN.	NUMERO	CLE	N°DOS					
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00		

CODE	ELÉMENTS	A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€ 32,08		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		€ 163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 118,50	
401510	C.R.D.S.		€ 11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		€ 17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		€ 8,28	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 37,84
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 43,75
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 303,67
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		€ 64,32	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 96,49
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		€ 21,11	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			€ 130,25
554500	COT PAT VST TRANSPORT			€ 67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE { € € €

NUMERO SECURITE SOCIALE **1 76 12 99 117 002 30** € **3421,78** TOTAUX DU MOIS € **2397,08** € **460,53** € **1024,70**

BASE SS DE L'ANNEE € **2 365,00** BASE SS DU MOIS € **2 365,00**

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE € **1 971,86** MONTANT IMPOSABLE DU MOIS € **1 971,86**

COMPTABLE ASSIGNATAIRE **EHES**

MIS EN PAIEMENT LE **25 JANVIER 2016**

VIRÉ AU COMPTE N° **FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30 CRLYFRPP**

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
14 R **ROSES**  
75018 **PARIS**

1719040174





TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYS DOIT ETRE DEMANDE AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUE CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION			LIEU			SIRET		
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES			10200000731277		
IDENTIFICATION			GRADE	ENFANTS A CHARGÉ	ECH.	INDICE OU NR. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NDI	TEMPS PARTIEL
MIN.	NUMERO	CLE	N°DOS					
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00		

CODE	ELEMENTS	€	A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	32,08		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		8,28	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			37,84
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			43,75
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			303,67
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		64,32	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			96,49
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,11	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			130,25
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

NUMÉRO SECURITÉ SOCIALE	€ 3421,78	TOTAUX DU MOIS	€ 2397,08	€ 460,53	€ 1024,70
1 76 12 99 117 002 30	COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 936,55 €	TOTAL CHARGES PATRONALES	

BASE SS DE L'ANNEE	BASE SS DU MOIS
€ 7 095,00	€ 2 365,00
MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 5 915,58	€ 1 971,86
COMPTABLE ASSIGNATAIRE	
EHESS	
MIS EN PAIEMENT LE	
24 MARS	2016

MR KRAKOVSKY ROMAN  
14 R ROSES  
75018 PARIS

2145042903

VIRE AU COMPTE N°  
FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS  
DECLAREZ VOS REVENUS EN LIGNE  
DANS VOTRE INTÉRÊT. CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE  
DES LE 14 AVRIL SUR IMPOTS.GOUV.FR

13-02-018-808 - J.M.P. & L.M.E.R.L. S.A.T.T.O.N.A.L.E - 2016-01-56-04 ND - Février 2016 - 2016-01-PP-013-110



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYS DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION			LIBELLE		SIRET			
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES		10200000731277			
IDENTIFICATION			GRADE	ENFANTS A CHARGE	ECH.	INDICE OU NR. D'HEURES	TAUX HORAIRE DU NBI	TEMPS PARTIEL
MIN.	NUMÉRO	CLE	N°005					
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00		

CODE	ÉLÉMENTS	€	A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	32,08		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		8,28	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			37,84
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			43,75
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			303,67
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		64,32	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			96,49
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,11	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			130,25
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE	€	€	€
---------------------------	---	---	---

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 3421,78	TOTAUX DU MOIS	€ 2397,08	€ 460,53	€ 1024,70
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 936,55 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 11 825,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 9 859,30	€ 1 971,86

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHESS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**25 MAI 2016**

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
  
**14 R ROSES**  
  
**75018 PARIS**

2414044275

VIRE AU COMPTE N°  
**FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30**  
**CRLYFRPP**



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER DOIT ETRE DEMANDE AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUE CI-DESSOUS. RAPPELEZ VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLE				SIRET	
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075		EHSS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES				10200000731277	
IDENTIFICATION				GRADE	ENFANTS A CHARGE	ECH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
MIN.	NUMERO	CLE	N°DOS						
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00			

CODE	ELEMENTS		A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	32,08		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		8,28	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			37,84
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			43,75
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			303,67
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		64,32	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			96,49
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,11	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			130,25
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DECOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMERO SECURITE SOCIALE	€ 3421,78	TOTAUX DU MOIS	€ 2397,08	€ 460,53	€ 1024,70
1 76 12 99 117 002 30					

COUT TOTAL EMPLOYEUR	<b>NET À PAYER</b>	1 936,55 €	TOTAL CHARGES PATRONALES
----------------------	--------------------	------------	--------------------------

BASE SS DE L'ANNEE	BASE SS DU MOIS
€ 16 555,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 13 803,02	€ 1 971,86

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
<b>EHSS</b>

MIS EN PAIEMENT LE
<b>25 JUILLET 2016</b>

VIRE AU COMPTE N°
<b>FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30</b>
<b>CRLYFRPP</b>

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
  
14 R **ROSES**  
  
75018 **PARIS**

2692050604

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLÉ				SIRET			
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075		EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES				10200000731277			
IDENTIFICATION				GRADE		ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NPI	TEMPS PARTIEL	
MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N°DCS	CONTR. POST-DOCTORANT		00	00				
930	1 76 12 99 117 002	30	10								

CODE	ELEMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€ 33,45		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		€ 163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 118,50	
401510	C.R.D.S.		€ 11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		€ 17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		€ 8,28	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 37,84
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 43,75
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 303,67
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		€ 64,32	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 96,49
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		€ 21,11	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			€ 130,25
554500	COT PAT VST TRANSPORT			€ 67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 3423,15	TOTAUX DU MOIS	€ 2398,45	€ 460,53	€ 1024,70
1 76 12 99 117 002 30					

COUT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 937,92 €	TOTAL CHARGES PATRONALES
----------------------	-------------	------------	--------------------------

BASE SS DE L'ANNEE	BASE SS DU MOIS
€ 18 920,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 15 774,88	€ 1 971,86

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
EHESS

MIS EN PAIEMENT LE
25 AOUT 2016

VIRÉ AU COMPTE N°  
FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP

MR KRAKOVSKY ROMAN  
14 R ROSES  
75018 PARIS

2990052785

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICUÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLÉ				SIRFT			
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075		EHSS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES				10200000731277			
IDENTIFICATION				GRADE				ENFANTS A CHARGE			
MIN.	NUMÉRO	CIE	N°008	CONTR. POST-DOCTORANT				00 00			
930	1 76 12 99 117 002	30	10								

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€ 33,45		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		€ 163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 118,50	
401510	C.R.D.S.		€ 11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		€ 17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		€ 8,28	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 37,84
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 43,75
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 303,67
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		€ 64,32	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 96,49
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		€ 21,11	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			€ 130,25
554500	COT PAT VST TRANSPORT			€ 67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ

€	€	€
---	---	---

NUMÉRO SECURITÉ SOCIALE	€ 3423,15	TOTAUX DU MOIS	€ 2398,45	€ 460,53	€ 1024,70
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 937,92 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 21 285,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 17 746,74	€ 1 971,86

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHSS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**26 SEPTEMBRE 2016**

VIRE AU COMPTE N°  
**FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP**

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
  
**14 R ROSES**  
  
**75018 PARIS**

3305051756



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLÉ				SIRET			
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075		EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES				10200000731277			
IDENTIFICATION				GRADE		ENFANTS A CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NO. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU N6	TEMPS PARTIEL	
MIN	NUMERO	CLÉ	N°DOS	CONTR. POST-DOCTORANT		00	00				
930	1 76 12 99 117 002	30	10								

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€ 33,45		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		€ 163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 118,50	
401510	C.R.D.S.		€ 11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		€ 17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		€ 8,28	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 37,84
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 43,75
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 303,67
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		€ 64,32	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 96,49
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		€ 21,11	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			€ 130,25
554500	COT PAT VST TRANSPORT			€ 67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE [ € ] [ € ] [ € ]

NUMERO SECURITE SOCIALE **1 76 12 99 117 002 30** € **3423,15** TOTAUX DU MOIS € **2398,45** € **460,53** € **1024,70**

BASE SS DE L'ANNEE € **23 650,00** BASE SS DU MOIS € **2 365,00**

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE € **19 718,60** MONTANT IMPOSABLE DU MOIS € **1 971,86**

COMPTABLE ASSIGNATAIRE **EHESS**

MIS EN PAIEMENT LE **25 OCTOBRE 2016**

VIRÉ AU COMPTE N° **FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30**  
**CRLYFRPP**

COÛT TOTAL EMPLOYEUR **NET À PAYER 1 937,92 €** TOTAL CHARGES PATRONALES

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
**14 R ROSES**  
**75018 PARIS**

3705055952

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ETRE DEMANDE AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUE CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMERO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLE				SIRET			
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075		EHSS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES				10200000731277			
IDENTIFICATION				GRADE		ENFANTS A CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NR	TEMPS PARTIEL	
MIN.	NUMERO	CLÉ	N°DOS	CONTR. POST-DOCTORANT		00	00				
930	1 76 12 99 117 002	30	10								

CODE	ÉLÉMENTS	€	A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	33,45		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL RAPPEL ANNEE COURANTE	€	33,45		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		326,37	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		111,53	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		237,01	
401510	C.R.D.S.	€		23,24	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		35,48	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		16,56	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			248,33
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			75,68
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			23,65
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			404,42
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			87,51
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			14,19
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			607,33
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		128,65	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			192,98
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		42,22	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			260,50
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			134,81
800011	REGULARISATION D'ACOMPTE	€		1714,00	

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ

RAPPEL SUR REMUN. PRINC.

€ 2365,00

€

€

NUMERO SECURITE SOCIALE

€ 6846,30

TOTAUX DU MOIS

€ 4796,90

€ 2635,06

€ 2049,40

1 76 12 99 117 002 30

COÛT TOTAL EMPLOYEUR

NET À PAYER

2 161,84 €

TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNÉE

€ 28 380,00

BASE SS DU MOIS

€ 4 730,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE

€ 23 662,31

MONTANT IMPOSABLE DU MOIS

€ 3 943,71

COMPTAIRE ASSIGNATAIRE

EHSS

MIS EN PAIEMENT LE

20 DECEMBRE 2016

VIRE AU COMPTE N°

FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP

MR KRAKOVSKY ROMAN

14 R ROSES

75018 PARIS

4105046887



AFFECTATION

LIBELLE

SIRET

GESTION POSTE **20 3127 075** | **F84 075** | **EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES** | **PERS NON TITULAIRES** | **10200000731277**

IDENTIFICATION

MIN. NUMERO CLE DCS  
**930** | **1 76 12 99 117 002** | **30** | **10**

NOVEMBRE 2016

	DU	PERÇU	DU	PERÇU	DU	PERÇU
TRAITEMENT BRUT <small>REPORT...</small>	2365,00					
TOTAL MOIS (A REPORTER)	2365,00					
SOLDE MOIS	2365,00					
ÉLÉMENTS ADMINISTRATIFS MODIFIÉS	NOUVELLE VALEUR	ANCIENNE VALEUR	NOUVELLE VALEUR	ANCIENNE VALEUR	NOUVELLE VALEUR	ANCIENNE VALEUR
REGIME DE REMUNERATION	PLEIN TRAI					

RAPPEL DU **01 11 2016**  
AU **30 11 2016**

REMUNÉRATIONS PRINCIPALES  
PRESTATIONS FAMILIALES

TOTAL FEUILLET

TOTAL GÉNÉRAL

€	2365,00	€	2365,00
€		€	

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION			LIBELLE			SIRET		
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHSS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES			10200000731277		
IDENTIFICATION			GRADE			ENFANTS A CHARGE		
M.N.	NUMERO	CLÉ	N°DOS	GRADE	ECH	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00		

CODE	ELEMENTS	A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€ 33,45		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		€ 163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 118,50	
401510	C.R.D.S.		€ 11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		€ 17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		€ 9,46	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 28,38
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 44,94
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 304,85
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		€ 66,22	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 99,33
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		€ 21,08	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			€ 130,28
554500	COT PAT VST TRANSPORT			€ 67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMERO SECURITE SOCIALE	€ 3418,93	TOTAUX DU MOIS	€ 2398,45	€ 463,58	€ 1020,48
1 76 12 99 117 002 30					

COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 934,87 €	TOTAL CHARGES PATRONALES
----------------------	-------------	------------	--------------------------

BASE SS DE L'ANNEE	BASE SS DU MOIS
€ 2 365,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 1 968,81	€ 1 968,81

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHSS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**25 JANVIER 2017**

VIRÉ AU COMPTE N°  
**FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP**

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
  
**14 R ROSES**  
  
**75018 PARIS**

4335047455





TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS. RAPPELEZ VOTRE N° MÉRID D'IDENTIFICATION

AFFECTATION			LIBELLÉ			SIRET		
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES			10200000731277		
IDENTIFICATION			GRADE	ENFANTS A CHARGE	ECH.	INDICE DU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NB.	TEMPS PARTIEL
MIN.	NUMERO	CLE	N°DUS					
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00		

CODE	ELEMENTS	A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	33,45		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		118,50	
401510	C.R.D.S.		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		9,46	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			28,38
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			44,94
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			304,85
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		66,22	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			99,33
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		21,08	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			130,28
554500	COT PAT VST TRANSPORT			67,40

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMERO SECURITE SOCIALE	€ 3418,93	TOTAUX DU MOIS	€ 2398,45	€ 463,58	€ 1020,48
-------------------------	-----------	----------------	-----------	----------	-----------

1 76 12 99 117 002 30	COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 934,87 €	TOTAL CHARGES PATRONALES
-----------------------	----------------------	-------------	------------	--------------------------

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 7 095,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 5 906,43	€ 1 968,81

COMPLAQUE ASSIGNATAIRE  
**EHESS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**27 MARS 2017**

VIRE AU COMPTE N°  
**FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP**

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
  
14 R **ROSES**  
  
75018 **PARIS**

4701048021

13.02.018 REC - IMPRIMERIE NATIONALE - 2016 01 07/00 MD - Septembre 2016 - 2016 07 07 014 424

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUE CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIRFLIF		SIRET	
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES		10200000731277
IDENTIFICATION		GRADE	ENFANTS A CHARGE	ECH.	INDICE OU NB. D'HEURES
MIN.	NUMERO	CLÉ	V.005		TAUX HORAIRE OU NET
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00 00

CODE	ELEMENTS	€	A PAYER	A DEDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	33,45		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		9,46	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			28,38
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			44,94
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			304,85
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		66,22	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			99,33
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,08	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			130,28
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			69,77

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ

€	€	€
---	---	---

NUMÉRO SECURITÉ SOCIALE	€ 3421,30	TOTAUX DU MOIS	€ 2398,45	€ 463,58	€ 1022,85
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 934,87 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 9 460,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 7 875,24	€ 1 968,81

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHESS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**24 AVRIL 2017**

VIRE AU COMPTE N°  
**FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30**  
**CRLYFRPP**

**MR KRAKOVSKY ROMAN**  
**14 R ROSES**  
**75018 PARIS**

4843047643

TOUS RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIVENT ÊTRE DEMANDÉS AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS. RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

**AFFECTATION**

**LIBELLÉ**

**SIRET**

GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES	10200000731277
---------------	---------------------	---------	--	----------------

**IDENTIFICATION**

MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS	GRADE	ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRES OU NBI	TEMPS PARTIEL
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00			

**CODE** **ELEMENTS** **A PAYER** **A DÉDUIRE** **POUR INFORMATION**

01000	TRAITEMENT BRUT	€ 2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€ 33,45		
101112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		€ 163,19	
101210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 55,77	
101310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 118,50	
101510	C.R.D.S.		€ 11,62	
102012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		€ 17,74	
102112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		€ 9,46	
103312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 124,16
103412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 28,38
103512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 11,83
103612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 202,21
103712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 44,94
103812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,10
104012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 304,85
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		€ 66,22	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 99,33
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		€ 21,08	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			€ 130,28
554500	COT PAT VST TRANSPORT			€ 69,77

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

**NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE**

€ 3421,30	<b>TOTAUX DU MOIS</b>	€ 2398,45	€ 463,58	€ 1022,85
-----------	-----------------------	-----------	----------	-----------

1 76 12 99 117 002 30

**COÛT TOTAL EMPLOYEUR**

**NET À PAYER**

1 934,87 €

**TOTAL CHARGES PATRONALES**

**BASE SS DE L'ANNÉE**

**BASE SS DU MOIS**

€ 11 825,00	€ 2 365,00
-------------	------------

**MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE**

**MONTANT IMPOSABLE DU MOIS**

€ 9 844,05	€ 1 968,81
------------	------------

**COMPTABLE ASSIGNATAIRE**

EHESS

**MIS EN PAIEMENT LE**

24 MAI 2017

**VIRÉ AU COMPTE N°**

FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP

MR KRAKOVSKY ROMAN

14 R ROSES

75018 PARIS

4950046352



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYER DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS, RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLÉ				SIRET	
GESTION POSTE	20 075	3127 3742	F84 075	EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES				10200000731277	
IDENTIFICATION				GRADE	ENFANTS A CHARGE	ÉCH.	INDICE DU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
MIN.	NUMÉRO		CLÉ	N°DOS					
930	1 76 12 99 117 002		30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00		

CODE	ÉLÉMENTS	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€ 2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€ 33,45		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON		€ 163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE		€ 55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE		€ 118,50	
401510	C.R.D.S.		€ 11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN		€ 17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF		€ 9,46	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL			€ 124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL			€ 28,38
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE			€ 11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF			€ 202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF			€ 44,94
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE			€ 7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON			€ 304,85
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A		€ 66,22	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A			€ 99,33
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.		€ 21,08	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.			€ 130,28
554500	COT PAT VST TRANSPORT			€ 69,77

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ. [ ] € € €

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE	€ 3421,30	TOTAUX DU MOIS	€ 2398,45	€ 463,58	€ 1022,85
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER		TOTAL CHARGES PATRONALES
			1 934,87 €		

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 14 190,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 11 812,86	€ 1 968,81

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHESS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**26 JUIN 2017**

VIRÉ AU COMPTE N°  
**FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP**

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
  
**14 R ROSES**  
  
**75018 PARIS**

5095049752



DRFIP ILE DE FRANCE  
ET DU  
DEPARTEMENT DE PARIS

**BULLETIN DE PAYE**

N° ORDRE **A 208081**

MOIS DE **JUILLET 2017**

TEMPS DE TRAVAIL **0,00 H**

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDICÉ CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFILIATION				LIBELLÉ			SIRET
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075		EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES			10200000731277

IDENTIFICATION				GRADE	ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NO. D'HEURES	Taux Horaire du NBI	TEMPS PARTIEL
MIN	NUMERO	CLE	N°DOS						
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT	00	00			

CODE	ÉLÉMENTS	€	A PAYER	A DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	33,45		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		9,46	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			28,38
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			44,94
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			304,85
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		66,22	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			99,33
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,08	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			130,28
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			69,77

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTÉ [ ] € [ ] € [ ] €

NUMÉRO SECURITE SOCIALE	€ 3421,30	TOTAUX DU MOIS	€ 2398,45	€ 463,58	€ 1022,85
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 934,87 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€ 16 555,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPÔSABLE DE L'ANNÉE	MONTANT IMPÔSABLE DU MOIS
€ 13 781,67	€ 1 968,81

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHESS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**25 JUILLET 2017**

VIRE AU COMPTE N°  
**FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30**  
CRI.VFRPP

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
  
**14 R ROSES**  
  
**75018 PARIS**

5216052654



TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS. RAPPELÉZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLÉ				SIRET			
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075		EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES				10200000731277			
IDENTIFICATION				GRADE				ENFANTS A CHARGE			
M/N	NUMÉRO	CLÉ	N°005	CONTR. POST-DOCTORANT				00 00			
930	1 76 12 99 117 002	30	10								

CODE	ELEMENTS	€	À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	34,46		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		9,46	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			28,38
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			44,94
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			304,85
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		66,22	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			99,33
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,08	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			130,28
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			69,77

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMÉRO SECURITÉ SOCIALE	€ 3422,31	TOTAUX DU MOIS	€ 2399,46	€ 463,58	€ 1022,85
1 76 12 99 117 002 30					

COUT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	TOTAL CHARGES PATRONALES
	1 935,88 €	

BASE SS DE L'ANNEE	BASE SS DU MOIS
€ 18 920,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 15 750,48	€ 1 968,81

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
EHESS

MIS EN PAIEMENT LE
25 AOUT 2017

VIRÉ AU COMPTE N°
FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30 CRLYFRPP

MR KRAKOVSKY ROMAN  
  
14 R ROSES  
  
75018 PARIS

5537063466



TOUS RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYS DOIT ETRE DEMANDE AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUE CI-DESSOUS. RAPPELZ-VOUS LE NUMERO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION				LIBELLE				SIRET			
GESTION POSTE	20 3127 075 3742	F84 075		EHESS PERSONNELS NON TITULAIRES PERS NON TITULAIRES				10200000731277			
IDENTIFICATION				GRADE		ENFANTS A CHARGE	ECH.	INDICE DU NR. D'HEURES	Taux HOPIRE DU NBI	TEMPS PARTIEL	
MIN.	NUMERO	CLE	VDDSS								
930	1 76 12 99 117 002	30	10	CONTR. POST-DOCTORANT		00	00				

CODE	ELEMENTS		A PAYER	A DEQUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	2365,00		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	34,46		
401112	COT OUV VIEILLESSE PLAFON	€		163,19	
401210	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		55,77	
401310	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		118,50	
401510	C.R.D.S.	€		11,62	
402012	COT OUV MALADIE DEPLAFONN	€		17,74	
402112	COT OUV VIEILLESSE DEPLAF	€		9,46	
403312	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			124,16
403412	COT PATR ACCIDENT TRAVAIL	€			28,38
403512	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			11,83
403612	COT PAT VIEILLESSE PLAF	€			202,21
403712	COT PAT VIEILLESSE DEPLAF	€			44,94
403812	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			7,10
404012	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			304,85
501010	COT OUV IRCANTEC TR.A	€		66,22	
501110	COT PAT IRCANTEC TR.A	€			99,33
551020	COT OUV ASS CHOMAGE C.S.	€		21,08	
551120	COT PAT ASS CHOMAGE C.S.	€			131,46
554500	COT PAT VST TRANSPORT	€			69,77

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

\* RAPPELS : VOIR DECOMPTE

€	€	€
---	---	---

NUMERO SECURITE SOCIALE	€ 3423,49	TOTAUX DU MOIS	€ 2399,46	€ 463,58	€ 1024,03
1 76 12 99 117 002 30		COÛT TOTAL EMPLOYEUR	NET À PAYER	1 935,88 €	TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L'ANNEE	BASE SS DU MOIS
€ 23 650,00	€ 2 365,00

MONTANT IMPOSABLE DE L'ANNEE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 19 688,10	€ 1 968,81

COMPTABLE ASSIGNATAIRE  
**EHESS**

MIS EN PAIEMENT LE  
**25 OCTOBRE 2017**

VIRÉ AU COMPTE N°

FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
CRLYFRPP

MR **KRAKOVSKY ROMAN**  
  
14 R **ROSES**  
  
75018 **PARIS**

6030053731



SciencesPo.

CERI  
CNRS



Paris, le 1er septembre 2014

#### Attestation d'accueil

Je soussigné **Stefan SEILER**, secrétaire général du **Centre d'études et de recherches internationales (CERI-CNRS-Sciences Po)** à Paris, certifie que **M. Roman KRAKOVSKY**, docteur en histoire, sera accueilli en tant que visiting fellow du **1<sup>er</sup> octobre 2014** au **31 janvier 2015**. **M. KRAKOVSKY** effectuera des travaux de recherche auprès de **Mme Nadège RAGARU**, chargée de recherche au CERI.

Le CERI mettra à disposition de **M. KRAKOVSKY** un espace de travail, un accès à la bibliothèque de Sciences Po ainsi qu'un accès aux manifestations scientifiques organisées par le CERI pendant son séjour.



Stefan SEILER

Secrétaire général

**Sujet:**Polish History Museum

**Date :**Fri, 14 Mar 2014 13:43:27 +0100

**De :**Jerzy Morawski <jerzy.morawski@muzhp.pl>

**Pour :**<jerzy.morawski@muzhp.pl>

Dear Sir/Madam,

We have pleasure of informing you that you have been granted a research fellowship by the Polish History Museum. Please accept our warmest congratulations.

You have obtained a one-month fellowship of 1.000,00 euro. Therefore, please complete an electronic form, attached to this message, and send it back to jerzy.morawski@muzhp.pl.

In the field "Estimated time of arrival to Poland" please write the dates of your stay as accurately as possible. Before coming to Poland, we would like you also to send us a plan of your stay. It should include a list of places, which you are going to visit (e.g. towns, archives).

Also, we have to inform you that the Polish History Museum Fellowship is taxable. In the form, please tick whether you have the certificate of tax residence. Such a certificate will let you avoid double taxation. You should deliver the original certificate at the time of signing the fellowship agreement.

We also suggest you opening a PLN account, preferably in a Polish bank, because the fellowship is transferred in Polish Zloty. You can open such account after your arrival to Poland and we are here to help you.

We wish to point out that according to §11 of the scholarship fund regulations ([link](#)), works created as a result of the grant should be made available under one of the Creative Commons licenses. Therefore, we do recommend you reading Policy Guidelines for the Development and Promotion of Open Acces (pp. 3-38) [[link](#)] and About the CC Licenses ([link](#)).

If you have any questions please do not hesitate to contact me at jerzy.morawski@muzhp.pl or +48 22 210 90 06.

Yours sincerely,

Jerzy Morawski



## KÖZÉP-EURÓPAI EGYETEM

Közép-Európai Egyetem  
1051 Budapest, Nádor u. 9.

Közép-Európai Egyetem  
1051 Budapest, Nádor u. 9.

KUTATÁSI ÖSZTÖNDÍJAT ADOMÁNYOZÓ  
LEVÉLGRANT LETTER GRANTING RESEARCH  
STIPEND

A Támogatott kutató neve: **Roman KRAKOVSKY**  
Lakcíme: 14 rue des roses, 75018 Paris - France  
Születési helye, ideje: Zilina (Slovakia)  
Anyja leánykori neve: STACHOVA  
Telefon : 0033 6 19 80 52 14  
Fax: -  
E-mail: romankrakovsky@yahoo.fr  
A projekt megnevezése: **Building Socialist Community. Social Ties in Czechoslovakia and Poland (1929-1974)**  
Az ösztöndíjfizetés kezdete: 30/05/2014  
Az ösztöndíjfizetés befejezése: 01/10/2013  
Az ösztöndíj összege: 2 000 EUR  
Ösztöndíj sorszáma: KEE/\_\_\_\_\_/201213/R

Name of the Recipient researcher: **Roman KRAKOVSKY**  
Address: 14 rue des roses, 75018 Paris - France  
Place and date of birth: Zilina (Slovakia)  
Mother's maiden name: STACHOVA  
Telephone number: 0033 6 19 80 52 14  
Fax number: -  
E-mail: romankrakovsky@yahoo.fr  
Name of the project: **Building Socialist Community. Social Ties in Czechoslovakia and Poland (1929-1974)**  
Beginning of the stipend: 01/10/2013  
End of the stipend: 30/05/2014  
Amount of the stipend: 2 000 EUR  
Stipend serial number: KEE/\_\_\_\_\_/201213/R

Tisztelt Roman KRAKOVSKY !

Dear Roman KRAKOVSKY,

A Közép-Európai Egyetem (1051 Budapest, Nádor u. 9., nyilvántartási szám: FI27861; képviselőjében eljár: **Liviu Matei**, Vezérigazgató, a továbbiakban „**KEE**”) nevében örömmel értesítem arról, hogy a KEE kiválasztotta az Ön kutatási projektjét és annak megvalósításához a Közép-Európai Egyetem ösztöndíjat kíván nyújtani a 01/10/2013 napjától 30/05/2014 napjáig terjedő időszakban.

On behalf of Közép-Európai Egyetem (1051 Budapest, Nádor u. 9., registration nr. FI27861, represented by: **Liviu Matei**, Chief Operating Officer, hereinafter referred to as “**KEE**”), I hereby inform you with pleasure that KEE has chosen Your research project and KEE wishes to provide stipend in order the fulfillment of the research project for the period of two months, from 01/10/2013 until 30/05/2014.

A KEE tevékenységében kiemelt hangsúlyt fektet a minőségi oktatásra, a tudományos kutatásra, építve a társadalmilag és erkölcsileg is felelős konstruktív kritika hagyományára. A KEE egyik célja a kutatási tevékenységek és a külső oktatás támogatása, így kutatási ösztöndíjak adományozásával kíván hozzájárulni a tudományos kutatás fejlődéséhez.

The KEE aims at excellence in its education programs, research activities, building on the tradition of socially and morally responsible constructive criticism. KEE's aim among others is to promote research activities and outside education, and so contributing to the development of scientific research by granting research stipends.

Jelen ösztöndíj projekt a KEE és az International Visegrad Fund, mint projekt támogató közötti, 2010. május 7.-én, Prágában keltezett megállapodás keretében, a 'Visegrad Scholarship at Open Society Archives' program részeként került kiválasztásra.

The present project has been chosen for support in frame of the 'Visegrad Scholarship at Open Society Archives' program based on the agreement between the KEE and the International Visegrad Fund signed in Prague, May 7, 2010.

1. A KEE 2000 EUR, azaz egyezer Euró összegnek megfelelő magyar forintban fizetendő ösztöndíjat juttat Önnek a jelen ösztöndíj levél 1. számú

1. KEE stipends You a stipend correspondent to EUR 2 000 namely two thousand Euros payable in Hungarian forint for the execution of the project



## KÖZÉP-EURÓPAI EGYETEM

mellékletében részletezett a „Building Socialist Community. Social Ties in Czechoslovakia and Poland (1929-1974)” elnevezésű projekt megvalósításának céljából a 01/10/2013 napjától 30/05/2014 napjáig terjedő időszakra.

Az ösztöndíj aktuálisan kifizetendő forint összege mindenkor az MNB által a kifizetés napján közzétett HUF/EUR árfolyamon számítandó ki.

2. Az ösztöndíj 75 %-át, 1 500 Eurót , a KEE jelen ösztöndíj levél mindkét fél által történt aláírását követően, a projekt első napján, azaz 01/10/2013 napján utalja az Ön alábbi bankszámlájára:

Kedvezményezett neve: Roman KRAKOVSKY  
Bank neve: LCL  
Bank címe: 13 Rue Saint-Antoine, 75004 Paris - France  
IBAN: FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
SWIFT: CRLYFRPP

A fennmaradó 25 %, 500 EUR-nak megfelelő összeg, kifizetésére a kutatási projekt értékelését követően kerül sor.

3. A KEE bármikor jogosult megszüntetni a jelen projekt támogatását, és a folyósított ösztöndíj visszafizetését követelni, amennyiben megállapítja – amire bármikor egyoldalúan jogosult –, hogy Ön nem teljesíti a jelen ösztöndíj levélben vállalt valamely kötelezettségét, illetve, hogy a kutatási projekt során nem a KEE eszmeiségével, illetve a KEE szabályzataiban lefektetett célokkal és előírásokkal összhangban jár el. Ebben az esetben a KEE az ösztöndíj folyósítását a projekttel kapcsolatban megszünteti. A KEE a projekt teljesítését egy, az International Visegrad Fund-dal kötött egyezmény (kelt.: 2010. május 7.) 6.2 pontjában meghatározott zsűri véleménye alapján fogja megítélni, amelynek véleményét a KEE a támogatott kutató kutatómunkájának tudományos felülvizsgálata tekintetében irányadónak ismer el.

4. A projekt tekintetében tervezett bármilyen módosításhoz a KEE előzetes, írásbeli hozzájárulása szükséges. Abban az esetben, ha Ön tényleges változtatást hajt végre a KEE jóváhagyása nélkül, a KEE megtagadhatja a jelen ösztöndíj levélben meghatározott ösztöndíj további folyósítását.

named „Building Socialist Community. Social Ties in Czechoslovakia and Poland (1929-1974)”, detailed in Annex 1 of the present stipend letter for the period between 01/10/2013 until 30/05/2014.

The actually payable amount of the stipend in forint is to be calculated based on the HUF / EUR currency price published by the MNB on the day of the payment.

2. KEE transfers 75 % of the stipend, the amount of 1 500 EUR after signature of the present stipend letter by both parties on the first day of your project that is 01/10/2013 to your below bank account:

Beneficiary: Roman KRAKOVSKY  
Bank name: LCL  
Bank address: 13 Rue Saint-Antoine, 75004 Paris - France  
IBAN: FR91 3000 2007 0000 0004 6126 K30  
SWIFT: CRLYFRPP

The remaining 25 %, the amount correspondent to EUR 500, shall be paid in after the evaluation of the research project.

3. KEE is entitled to terminate sponsoring the present project and demand the reimbursement of the already paid stipend, if it ascertains – to which it is unilaterally entitled – that You do not fulfill one of your obligations assumed in the stipend letter, and if You fail to proceed in accordance with the KEE’s endeavors or the purposes and regulations set forth in the KEE policies. In this case KEE terminates the payment of the stipend concerning the project. KEE shall decide on the fulfillment of the project based on the opinion of jury as defined in point 6.2. of the Agreement signed with the International Visegrad Fund on May 7, 2010 whose opinion shall be recognized as authoritative regarding the scientific supervision of the research activities of the researcher receiving the stipend.

4. For any planned modification regarding the project the prior written approval of KEE shall be needed. In case You perform a modification without the approval of KEE, KEE may deny the further payment of the stipend determined in the present stipend letter.



5. Ön írásos záró beszámolót köteles benyújtani KEE számára, melyet a 3. pontban meghatározott zsűri fog tudományos szempontból elbírálni. Az záró beszámolót Ön az ösztöndíj fizetési időszak lejárata előtt köteles benyújtani. A beszámolónak részletes elemzést kell tartalmaznia a projekt megvalósítására vonatkozó folyamatról. A beszámolónak tartalmaznia kell minden, az ösztöndíj segítségével létrehozott írásos anyagot tervezett vagy végleges formában.
5. You are obliged to submit a written final report to KEE, which shall be considered from scientific aspect by jury defined in point 3 of this present stipend letter. You are obliged to submit final report before the end of the stipend period. The report has to contain detailed analysis on the process of the execution of the project. The report shall contain all written material in its planned or final version, which were created with the help of the stipend.
6. A jelen ösztöndíj levél 5. pontjában körülírt dokumentumok benyújtásának elmulasztása esetén a KEE jogosulttá válik a kifizetett összeg egy részének vagy egészének visszakövetelésére, amely összeget Ön haladéktalanul köteles a KEE-nak az CIB Bank Zrt-nél vezetett HU75 1110 0104-1811 8463-1000 0001 számú bankszámlájára visszautalni.
6. In case of the default of the submission of the documents described in point 5 of the present stipend letter, KEE becomes entitled to reclaim the whole or a part of the amount of the stipend and You will be obliged to transfer such amount to the bank account of KEE managed in CIB Bank Zrt. no. HU75 1110 0104-1811 8463-1000 0001 without delay.
7. Az ösztöndíj fel nem használt részét Ön az 1. pont szerinti ösztöndíj fizetési időszak lejártát követő 30 napon belül köteles átutalni a KEE-nak az CIB Bank Zrt-nél vezetett HU75 1110 0104-1811 8463-1000 0001 számú bankszámlájára.
7. You are obliged to transfer the non-used part of the stipend within 30 days from the expiration of the stipend as set forth under point 1 to the bank account of KEE managed in CIB Bank Zrt. no. HU75 1110 0104-1811 8463-1000 0001.
8. Ön a jelen ösztöndíj levél aláírásával tudomásul veszi, hogy a KEE nem vállal felelősséget a projekt megvalósításával, illetve a támogatás nyújtásával összefüggő bármilyen társadalombiztosítási, adózási vagy más fizetési, bevallási, vagy egyéb kötelezettségért. A projekt megvalósításának egész időtartama alatt az Ön kötelessége eleget tenni a magyar és külföldi előírásoknak megfelelő adó, TB és egyéb, az alkalmazandó jogszabályok alapján teljesítendő járulékok kifizetésének, bevallásának, illetve köteles a KEE-val teljes mértékig együttműködni annak érdekében, hogy a KEE-t terhelő fizetési, bevallási, és egyéb kötelezettségeknek a KEE eleget tudjon tenni.
8. You, by the signature of the present stipend letter, take notice that KEE does not assume liability for any social security, taxation or other payment, return filing or other obligation related to the project, i.e. the payment of the grant. During the whole term of the execution of the project it is Your obligation to comply with the Hungarian and foreign country tax, social security and other payment, return filing or other requirements based on the applicable laws and to fully cooperate with KEE in order that KEE could comply with its payment, return filing and other obligations.
9. A KEE által nyújtott ösztöndíj elismerését a kutatási projekttel összefüggő valamennyi írásos anyagban, hirdetésben, sajtóközleményben, sajtóbeszámolóban fel kell tüntetni. A KEE arra kéri Önt, hogy azok a publikációk vagy írásos munkák, amelyek közvetlenül a projekt eredményeként születtek, tartalmazzák a következő elismerést:
9. The acknowledgement of the KEE stipend shall be indicated in all written materials, advertisements, press announcements and press reports related to the project. KEE asks You that the publications or written materials, which were created directly as the results of the project, contained the following paragraph:
- „Ehhez a [könyvhöz, cikkhez, értekezéshez] kapcsolódó kutatást [egészben vagy részben] a Közép-Európai Egyetem támogatta. Az itt kifejtett nézetek a szerző saját véleményét
- “The research [totally or partially] to this [book, article, dissertation] was sponsored by Közép-Európai Egyetem. The theses explained herein are representing the own



képviselik, de nem feltétlenül tükrözik a KEE véleményét”

ideas of the author, but not necessarily reflect the opinion of KEE.”

10. Ha a projektjének eredményeként publikációk, audiovizuális anyagok, vagy írott beszámolók készülnek, Ön köteles gondoskodni arról, hogy a KEE mindegyikből 3 példányt kapjon. A KEE köszönettel várja továbbá minden más, a projekthez kapcsolódóan készült anyag, mint például jegyzőkönyvek, program füzetek, plakátok vagy röpiratok néhány példányának megküldését.

10. If publications, audiovisual materials or written reports are prepared as a result of your project, You are obliged to assure that KEE got 3 issues of all of them. Furthermore, KEE welcomes the sending of some issues of any other material made in connection with the project, such as protocols, program sheets, posters or tracts.

11. A fent említett írott beszámolók, publikációk vagy audiovizuális anyagok publikációjának esetén Ön köteles gondoskodni arról, hogy azokon feltüntessék az International Visegrad Fund logóját, valamint említést tegyenek az International Visegrad Fund-ról, mint a projekt támogatójáról.

11. In case of publications of the above described written reports, audiovisual materials or publications You are obliged to assure that it bears the logo of the International Visegrad Fund and includes information of the International Visegrad Fund as donor of the project.

12. Jelen ösztöndíj levél aláírásával Ön tudomásul veszi, hogy nem jogosult a KEE meghatalmazottjaként fellépni, nem köthet szerződést és nem vállalhat semmilyen kötelezettséget a KEE nevében a KEE kifejezett előzetes írásbeli engedélye nélkül. Ön köteles a KEE számára az összes olyan kárt haladéktalanul megtéríteni, amelyet eljárásával vagy mulasztásával összefüggésben a KEE-nak okozott. Jelen ösztöndíj levél aláírásával Ön tudomásul veszi azt is, hogy Ön a KEE-től független szerződő személy, a projekt támogatásának megszüntetése, illetve folyósított ösztöndíj visszakövetelése semmilyen körülmények között sem tekinthető elbocsátásnak.

12. By the signature of the present stipend letter You take notice that you are not entitled to act as a mandatory of KEE, you cannot conclude contracts or assume any liabilities in the name of KEE without express written permission in advance from KEE. You are obliged to reimburse all the damages to KEE without delay which you caused to KEE in relation with your acts or omissions. By the signature of the present stipend letter You take notice as well, that You are an independent contracting party from the KEE, and the termination of sponsoring the present project or demanding the reimbursement of the already paid stipend shall not be deemed as termination of an employment contract.

13. A jelen ösztöndíj levél csak írásban, az Ön és a KEE közös megegyezésével módosítható.

13. The present stipend letter can only be modified in writing, by the mutual agreement of You and KEE.

14. A jelen ösztöndíj levél magyar nyelven készült és angolra fordították: szövegének és tartalmának értelmezése esetén a magyar szöveg az irányadó.

14. This stipend letter has been issued in Hungarian and translated into English and in case of difference between the two the Hungarian version shall prevail.

15. A jelen ösztöndíj levélben nem szabályozott kérdések tekintetében a Magyar Polgári Törvénykönyv rendelkezései az irányadók.

15. For the questions not regulated in the present stipend letter the dispositions of the Hungarian Civil Code are applicable.

16. Ön és a KEE egybehangzón kijelentik, hogy bármilyen jogvita felmerülése esetén egymással jó szándékkal egyeztetést fognak folytatni. Amennyiben Ön és a KEE megegyezésre nem jutnának, a jelen ösztöndíj levélből származó, vagy

16. You and KEE declare unanimously that in case of the occurrence of any disputes they negotiate with each other benevolently. In case You and KEE cannot reach an agreement, You and KEE submit yourselves under the exclusive



KÖZÉP-EURÓPAI EGYETEM

azzal kapcsolatos valamennyi jogvita végső eldöntése tekintetében Ön és a KEE hatáskörtől függően a Budai Központi Kerületi Bíróság, illetve a Komárom – Esztergom Megyei Bíróság kizárólagos illetékességének vetik alá magukat.

jurisdiction of the Buda Central District Court or – depending the value in question - the Court of Komárom – Esztergom Megye concerning the final decision of all the disputes arising from the present stipend letter or related to it.

A Közép-Európai Egyetem nevében sok sikert kívánok a projekt megvalósításához.

In the name of Közép-Európai Egyetem I wish you success for the execution of the project.

Budapest, 01/10/2013

Budapest, 01/10/2013

Tisztelettel / Best regards:

Közép-Európai Egyetem

Támogatott

Liviu Matei  
Chief Operating Officer  
**Mellékletek:**

**Annexes:**



KÖZÉP-EURÓPAI EGYETEM

1. számú melléklet: Kutatási projekt

Annex no. 1: Research project

Alulírott Roman KRAKOVSKY a jelen ösztöndíj  
levélben foglaltakat jóváhagyólag elfogadom:

I, the undersigned Roman KRAKOVSKY hereby  
approvingly accept those contained in the present  
stipend letter.

k.m.f.

dated as above



KÖZÉP-EURÓPAI EGYETEM

1. számú melléklet: Kutatási projekt

Annex no. 1: Research project

Alulírott Roman KRAKOVSKY a jelen ösztöndíj  
levélben foglaltakat jóváhagyólag elfogadom:

I, the undersigned Roman KRAKOVSKY hereby  
approvingly accept those contained in the present  
stipend letter.

k.m.f.

dated as above